

P23/E2,45

N^o 2626
Ls. Lachaine
15 Juin 1885
—
Soumission pour
arrosage des Rues
transversales du
Q. St-Augustin
Ls.
Lachaine

Juin 15^e 1885

A son Hon. M. le Maire
Et M. M. les conseillers
de la Ville St. Henri
Mess.

Je soussignée, me permet
de féliciter une soumission
devant votre conseil
Respectif — que laque
soumission est en rapport
avec l'arrosage des Rues transversales
du Q. St-Augustin

P23/E2,45

C'est que Mess. Je m'oblige
de faire l'arrosage des dite
rue du dit quartier tout
les deux jours durant trois
mois = En d'une autre
Manière je m'oblige à faire
le dit arrosage et de travailler
la balance due temps à la
réparation des rue ou autre chose
que vous voudrez bien me donner
à faire, c'est-à-dire que je travaillerai
tous les jours de la semaine pendant
trois mois

Première obligation sera exécuter
à votre satisfaction au prix de \$100.

Seconde obligation . . . \$150.

Votre humble Servt.

Louis Lachaine.

N^o 2627
 Ls. Decelles &
 15 juin 1885
 Soumission pour arrosage
 des Mrs. Transversales du
 quartier S^t. Augustin
 Ls. Decelles

à Son Honneur le Maire }
 & M. M. les conseillers }
 de la Ville S^t. Henri }

Messieurs, Ayant pris
 connaissance des Soumissions pour
 l'arrosage des Rues transversales du
 quartier S^t. Augustin, je m'offre de
 faire l'arrosage des dites Rues pour
 et moyennant deux dollars par jour
 en plus le conseil fournissant la
 voiture, Hoz & la clef pour ouvrir
 les bornes fontaines.

Votre &c
 Louis Decelles.

N. B. Je veux être payé mes trois jours
 par semaines tant que durera l'arrosage
 et donnerai garantie en conséquence

S^t. Henri ce 15 }
 juin 1885 }

Ls. Decelles

P23/E2,45

N^o 2628
F. X. Parent
15 juin 1885
Sommission pour l'usage
des mes transversales du
quartier St-Augustin
M^{re}
sec. Tres.

Ville St-Henri
N^o Le Maire
M^{re} Les Conseillers.
Je dois vous offrir ma
Sommission en rapport à l'
usage du Coteau St-Augustin
qui peu valoir d'après mes
Connaissances cent piastres
pour la raison -
F. X. Parent
15 juin 1885.

P23/E2,45

MOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 16 Juin 1885

Monsieur Brudel, maire, &
à MM. les Conseillers Aggrégés
A. Roumain, A. Neill, C. Gauthier, L.
Dore, H. Daigneau, M. Benoit & F. Dagenais
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
général — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
demain (Mercredi), le 17 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. De Senne
Secrétaire Trésorier.

Province de Québec }
 Ville de Montréal }
 Une session de Comité général des Membres
 du Conseil de la ville de St. Henri, tenue à St.
 Henri au lieu ordinaire des séances, Mer-
 credi le dix septième jour du mois de Juin
 mil huit cent quatre vingt & cinq. Conformé-
 ment à la loi, à laquelle session sont
 présents, son Honneur le Maire Narcisse
 Trudel & Mess. les Conseillers Aggés Benoit,
 Louis Doré, Ferd. Dagenais, Jm. Daigneau,
 Adolphe Rielle, Alfred Normandin &
 Moise Benoit & Octave Gauthier & formant
 un quorum sous la présidence de
 M^r le Maire;

Il est ordonné & statué par résolution
 du Comité comme suit savoir:

Il est proposé par M^r le conseiller
 Aggés Benoit, secondé par M^r le conseiller
 Moise Benoit, qu'une somme de quatre
 cents dollars (\$400⁰⁰) soit votée
 d'urgence pour faire faire convenablement
 et mettre en bon ordre, les fossés au
 Cours d'eau des Rues St^e Marguerite et
 St^e Philippe et celui qui passe en
 arrière de l'Eglise Catholique de
 cette ville (lesquels sont dans un état
 pitoyable); les travaux devant être faits
 suivant la direction du Président
 du Comité des Chemins -
 Saur. Adolphe Rielle, Ferd. Dagenais, Louis Doré,
 Aggés Benoit, Moise Benoit, Alfred Normandin
 et Octave Gauthier -

Comité

Comte François Daigneau
Motion adoptée -

Considérant que l'expropriation votée par le Budget de cette année pour les trottoirs est épuisée; et qu'il conviendrait de compléter, Considérant que la somme votée en premier lieu en premier lieu a été insuffisante pour les dits trottoirs et qu'il y a encore beaucoup d'ouvrage à faire aux dits trottoirs et de d'urgence - Il est proposé par M^r le Conseiller Agge Benoit, secondé par M^r le Conseiller de part normandier qu'une somme additionnelle de quatre cents piastres soit votée pour compléter ou arranger ou compléter autant que possible les dits trottoirs aux endroits où le besoin se fait le plus sentir; le tout sur la direction du Président du Comité des Chemins -

Pour - Adolphe Ruelle, L. Doré, de part normandier,
Maise Benoit, Octave Gauthier & Agge Benoit
Comte - F^rs. Daigneau & F^rew. Dagenais -
Motion adoptée -

Le comité décide à l'ouverture des Sauniferies pour faire l'usage des Rues transversales de la quai St Augustin - dans l'ordre suivant:
F. X. Parent pour la saison - \$100.00
L. Decelles, \$2 par jour @ 3 jours par semaine
et qui paye 3 jours par semaine, aussi ou non.
Louis Lachaine \$100 pour la saison
pendant

pendant trois mois ou \$150 pendant trois
mois et s'obligeant à travailler les trois autres
jours de la semaine dans les chemins &

Il est proposé par M^r le Causalle Moise
Bevoit, secondé par M^r le Causalle Louis
Doré, que le soumission de M^r X Parent
soit acceptée, l'inauguration devant commencer
~~le premier~~ dans la première semaine
de juillet prochain, le chef de police
devant faire faire les réparations
nécessaires à la borne de relai pour
avorage et acheter cinq couplets pour
les bornes-fontaines du quartier L'Ange
M^r Doré, M^r Dagenais, M^r Daigneau et
Moise Bevoit -

Contre - A M^r M^r M^r Bevoit, M^r M^r M^r
et Octave Fauthier

En le partage égal des votes, M^r le
Maire vote en faveur de la Motion
Motion adoptée -

Et l'assistance est levée -

N. Bruchet Maire

A. Desjardins

Secrétaire - Trésorier

N^o 2630.
Rapport de Comité
Général le 14 Juin
1885 — *Adopté*

adopté 2 quilles
1885 *Adopté*
Sec. G. S.

P23/E2,45

P23/E2,45

THE BELL TELEPHONE CO. OF CANADA,
Merchants Exchange Court, Hospital Street.

ANDREW ROBERTSON,
President.
C. F. SISE,
Vice-Pres't & Man. Dir.
C. P. SCLATER,
Secretary-Treas.

P.O. BOX 208,

Montreal, 18th June 1885

Secretary
St. Henri Corporation
St. Henri

Dear Sir:

Re Telephone now
in use by Messrs Berger & Beique
at your Town Hall - As we
have given the Corporation service
through this instrument for upwards
of one year without charge, we
submit the following figures for your
consideration, joint use with Messrs
B & B \$400.00 per annum or \$20.00
each, payable half yearly in advance
As present lease expired 3rd inst. and
early reply will oblige Yours truly
W. H. Robertson

P23/E2,45

N^o 2631.
The Bell Telephone Coy
18 Juin 1885
Suite
usage du Telephone par
la Ville d'Henri
1885
Sec. Des

Bureau des Chemins à Barrières.

146 RUE ST JACQUES

Montréal, 22 Juin 1885

Monsieur

J'é suis chargé de vous informer que, si les arrérages de Commutation dus par la Ville de St. Henri, ne sont pas payés dans les quinze jours prochains, les Syndics des Chemins à Barrières seront - à regret - forcés de placer des barrières (Check-Gates) de manière à collecter suivant la loi, les piages exigibles des Citoyens de votre Ville; et en outre d'avoir recours à des procédés légaux pour recouvrer les dits arrérages.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre Obeissant Serviteur

L. Külle
ne 4013

Mr le Secrétaire
Ville de St. Henri

N^o 2632.

Les Syndics à Bauceries
(Jos. Rielle, secrétaire)
Montréal 22 juin 1885

- Suite -

Paiement de la Commutation
de la rue St-Joseph & St-Maurice

per

A. D. J.

sec. Tres.

P23/E2,45

P23/E2,45



Board of Health,

CITY HALL,

Montreal, 23 Juin 1885

A son Honneur le Maire de St-Henri.

Cher Monsieur,

En les nombreuses plaintes faites à ce bureau sur la condition insalubre & offensive de l'Avenue Atwater, en votre Municipalité, je vous demande que cette partie de la rue qui est dans votre Municipalité soit couverte de terre qui fera disparaître cette nuisance dont on se plaint -

(Signé)

Votre humble serviteur
W. E. Berry md.
Médecin Officier des Santé.

N^o 2633.

Le Bureau de Santé de la
Cité de Montréal

23 Juin 1885
Pre

Etat de l'assainissement

N^o 2633.
Sec. Des.

P23/E2,45

P23/E2,45

ANDREW ROBERTSON,
President.
C. F. SISE,
Vice-Prest & Man. Dir.
C. P. SCLATER,
Secretary-Treasurer.

P. O. BOX 1918.

THE BELL TELEPHONE COMPANY
OF CANADA.

Waddell Building, 80 St. John Street.

Montreal, June 27th 1885

His Worship the Mayor & Council
of the Town of St. Henri, P. Q.

Gentlemen:

We require to place
for the purpose of connecting
McMillan's Oil Sheds with the
Telephone Exchange about five or
more poles on the Road leading
to the Abattoir.

Will you be good
enough to instruct the proper
officer to point out the locations
of these poles on the street between
McMillan's and the Abattoir

I have the honor to be, Gentlemen,
Your Obedt. Srvt.

L. B. McFarlane
Manager E. D.

N^o 2684.

The Bell Telephone Co.

Procurer de Potassium

June 27 - 1885

See List

Received 1/7/85

229

TELEPHONE COMPANY

June 27 1885

To the Hon. J. G. Bourne, P. O. Box 229

Dear Sir,
I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 24th inst. in relation to the above mentioned matter. I have the pleasure to inform you that the same has been forwarded to the proper authorities for their consideration. I am, Sir, very respectfully,
Yours truly,
J. G. Bourne

P23/E2,45

P23/E2,45

Montreal June 29/85

To his Worship the Mayor
and Councillors of the town of St. Henri

We desire to call your attention to the property that we own in the town of St. Henri at present, occupied by Mr. Joseph Gravel as a hotel. As you are well aware, you have refused to give him his license; now we have to a great deal of expense and trouble to keep that property in good condition, in order that it would not depreciate in value; we have never asked you to reduce the valuation of it, but have always paid you the taxes; the footpath on Harrison Street opposite our property was taken away when the water was put in some three years ago, and has never been replaced as yet. We have been looking at some lots of land with a view to purchase to erect some building; but if we cannot get fair

P23/E2,45

treatment in your town, we
will have to invest our money
somewhere else.

We are also interested in the Dominion
Abattoir to and have to pay our
share of the taxes to you for it.

Also as Mr. Gavel's lease expires on
the first of May 1886 we pray
that you grant him his license,
and if he does not obey the law,
then fine him.

We Remain
Yours Respectfully

Thos. Lamb,
Richard Lamb P.
P.H.

N^o 2635.
Jhos & R. Lamb. &
Suthe

licence à Jos. Gravel
Juin 29 - 1885

NDP
Sec. Ins.

P23/E2,45

Province of Quebec
 Ville de St-Henri

Aux Habitants de la ville de St-Henri et à
 tous ceux qu'il appartiendra -

En vertu
 ordinaire des
 sessions du
 dit Conseil,
 A. D. P.

Avis public est par le présent donné, qu'à
 une session générale du Conseil de la ville de St-
 Henri, tenue à St-Henri, en la dite ville de St-Henri
 Mercredi, le troisième jour du mois de Juin mil
 huit cent quatre vingt cinq, conformément à la loi,
 un Règlement [#] concernant l'établissement d'une
 "Pecie-Publique et des Voitures en général" dans
 les limites de la dite ville, a été passé et adopté
 par le dit Conseil, le tout tel qu'il apparaît plus
 amplement au dit règlement dont copie
 certifiée est annexée aux présentes -

sous le numéro
 # quarante,
 A. D. P.

Il peut être pris communication du dit
 Règlement N° 40, au bureau du Conseil (Hotel-de-
 Ville, N° 3 Rue St-Henri) les jours de bureau,
 entre neuf heures du matin et quatre heures de
 l'après-midi -

Donné à St-Henri, sans mon seing, ce
 treizième jour du mois de Juin mil huit
 cent quatre vingt cinq - (Deux sous-bans)



A. Desève
 secrétaire = Trésorier

Province of Quebec
 Town of St-Henri

To the Inhabitants of the Town of St-Henri
 and to all whom it may concern.

Public notice is hereby given, that at
 a General session of the Council of the Town of
 St-Henri, held at St-Henri, in the said town of
 St-Henri, at the ordinary place of meeting of
 the

the said Council, on Wednesday, the third day of the month of June Eighteen hundred and eighty five, in conformity with the law; a By-Law under number forty (40) concerning the establishment of a Public Scale and Vehicles in general, within the limits of the said town; was passed and adopted by the said Council; the whole, as per copy, of said By-Law duly certified and hereto attached.

Any person may take communication of the said By-Law, at the office of the Council (Town-Hall N°3 St. Henry Street) on office days, between the hour of nine o'clock in the morning and four in the afternoon.

Given at St. Henry, under my hand, this thirteenth day of the month of June Eighteen hundred and eighty five -

A. De Seive

Secretary - Treasurer



Canada
Province de Québec
Ville de St-Henry
District de Montréal
Comté d' Hochelaga

Je soussigné Jules Beauchamp, résidant en la Ville de St-Henry, l'un des Huitiers Jures de la Cour Supérieure du Bas-Canada, Jurematriculé pour et exerçant dans et pour le District de Montréal, certifie sous mon serment d'office et fais rapport que le Dix huitième jour de Juin Mil huit cent quatre vingt cinq j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées du Règlement N° Quarante et de l'avis public de la suspension d'icelui Règlement, ci annexé dans les langues française et anglaise comme suit savoir: les copies française et
Anglaise

the said Council, on Wednesday, the third day of the month of June Eighteen hundred and eighty five, in conformity with the law; a By-Law under number forty (40) concerning the establishment of a Public Scale and Vehicles in general, within the limits of the said town; was passed and adopted by the said Council; the whole, as per copy of said By-Law duly certified and hereto attached.

Any person may take communication of the said By-Law, at the office of the Council (Town-Hall N^o 3 S^t Henry street) on office days, between the hour of nine o'clock in the morning and four in the after noon.

Given at S^t Henry, under my hand, this thirteenth day of the month of June Eighteen hundred and eighty five -

A. Desève
 Secrétaire - Treasurer



Canada
 Province de Québec
 Ville de S^t Henri
 District de Montréal
 Comté d' Hochelaga

Je soussigné Jules Beauchamp, résidant en la ville de S^t Henri, l'un des Juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, Jureur pour et jurant dans et pour le District de Montréal, certifie sous mon serment d'office et fais rapport que le Dix huitième jour de Juin mil huit cent quatre vingt cinq j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées du Règlement N^o Quarante et de l'avis public de la prestation d'icelui Règlement ci annexé dans les langues française et anglaise comme suit savoir: les copies française et anglaise

Anglaise à la porte de l'église catholique Apostolique
 et Romaine de la Ville de S^t Henri, sise et située coin des
 Rues S^t Bonaventure et S^t Ouen, et les copies Anglaises et
 française à la porte de l'église protestante de la dite Ville
 de S^t Henri sise et située coin des Rues S^t Marguerite et
 S^t Henri, étant les places ordinaires des affiches; et je
 certifie de plus avoir eu lesdits Règlement et avis
 public dans les langues française et Anglaise à haute
 et intelligible voix à la porte de la dite Eglise catholique
 Apostolique et Romaine de la Ville de S^t Henri à l'issue
 du service Divin du matin les Dimanches le vingt et
 unième jour et le vingt huitième jour de Juin mil
 huit cent quatre vingt cinq étant les Dimanches suivants.

immédiatement
 le jour où les dits
 Règlement et avis
 public ont été rendus
 public
 H. B.

Copies affiches
 Lectures & Retours de
 l'avis & Règlement \$ 4.00

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent
 rapport pour servir et valloir ce que de droit (un exemplaire)

Ville S^t Henri ce 30 Juin 1885
 Jules Beauchamp. H. B. S.

At a general session of the Council of the Town of St. Henry, held at St. Henry, in the said Town of St. Henry, at the ordinary place of meeting of said Council, on Wednesday, the third day of the month of June one thousand eight hundred and eighty five, in conformity with the law, at which session were present His Worship the Mayor Narcisse Trudel and Councillors Louis Doré, François Daigneau, Ferd. Dagenais, Alfred Normandin, Aggée Benoit, Octave Gauthier, Adolphe Rielle and Moïse Benoit, forming a quorum, under the presidency of Mr. Mayor.

It is ordained and resolved by By-Law of the Council, as follows, to wit:
"By-Law number forty (40) concerning the Public Scale and vehicles in general"

CHAPTER FIRST.

PUBLIC SCALE

SEC. 1.—A public scale situated on St. Bonaventure street, in rear of the Town Hall of the Town of St. Henry, is hereby established.

SEC. 2.—The said public scale shall be under the care and superintendence of the Chief of Police or clerks appointed by the Town Council, and whose duty it shall be to execute and carry into effect the by-laws concerning the public scales and all orders of the said Council not inconsistent with such by-laws.

SEC. 3.—All articles brought to be sold within the limits of this Town, such as cattle, horses, hay, straw, vegetables, coal &c., may be weighed by the clerks or their assistants: the following are the charges which the clerks of the said public scale shall exact for weighing articles as aforesaid on the respective scale, to wit:

Table with 2 columns: Description of weighing item and corresponding charge in cents. Includes items like articles under 50 lbs, hay, straw, and various livestock.

SEC. 4.—The Chief of Police or his assistants shall every week, or oftener if required, make regular and faithful returns to the Secretary-Treasurer of the Town, of all moneys collected by them on the said public scale.

SEC. 5.—No person other than the Clerks or officers appointed by the Town Council, shall have the right to collect charges for the weighing of any load, article, effects &c., within the limits of this Town, in default, such person shall be liable, for each offense, of the penalty provided in section fourteenth of the present by-law.

SEC. 6.—Any provision contained in the present by-law, shall not affect the section XI of the general by-law No. 8, adopted the 16th May 1876 concerning "Coal and Wood" which said section eleventh shall continue in force.

CHAPTER SECOND.

VEHICLES IN GENERAL.

SEC. 7.—No carriage or vehicle of any description, whether of burden or pleasure, shall be driven through any part of the Town during any time that the snow or ice shall be upon or cover the streets of the said Town, unless there shall be two or more bells attached to the horse or horses, or some part of the harness thereof.

SEC. 8.—No person driving any carriage or vehicle, or riding any horse, mare, gelding or other beast in or through the said Town, shall permit the beasts to run, gallop, trot, pace or go at any rate exceeding six miles to the hour, or in a careless or reckless manner.

SEC. 9.—No owner, driver, or other person having the care of any Truck, Cart, Waggon, or other vehicle, whether used for burden or pleasure, shall stop or place such vehicle at or near the intersection of any street, lane or alley, in such manner as to cross the footing or flag stone, or prevent foot passengers from passing the street, lane or alley in the direction or line of the footway or flagstone on the side of such street, lane or alley.

SEC. 10.—No person shall drive any horse faster than a walk, when coming out of any cross street, or court yard into any of the main or leading streets in the said Town, or in turning any corner of a street in the same.

SEC. 11.—Every owner, driver, or person having charge of any vehicle aforesaid, in the said Town, shall, upon being requested so to do, give the number of his vehicle, the name of the owner thereof, and his place of abode.

SEC. 12.—Every cart, truck, or such like vehicle, shall be provided with a driver. It shall, however, be allowable for one driver to have charge of two such, when the led horse and cart are securely attached to the one preceding it.

SEC. 13.—Master Carters, employers and owners of horses and vehicles, shall in all cases, be liable for the misconduct or negligence of their servants, drivers, or persons in their employ, or having charge of their horses or vehicles; and for each offense committed by their said servants, drivers, or other persons in their employ, or having charge of their horses or vehicles, against any of the provisions of the second chapter of this By-Law, the said Master Carters, employers and owners of horses and vehicles shall be liable to the same fine and penalty as are therein provided in the fourteenth section of the present By-Law, upon the said servants or drivers, or other persons aforesaid, the actual offenders.

SEC. 14.—Any person violating or contravening any of the provisions of this By-Law, shall for each offense be liable to a fine, and in default of payment of the said fine and costs within the delays fixed, to an imprisonment, the amount of said fine and the term of said imprisonment to be fixed by the Court, at its discretion; and any person who shall violate any such provision of the said By-Law shall be liable to the penalty mentioned in this section for each and every day that such violation or contravention shall last, which shall be held to be a distinct and separate offence for each and every day as aforesaid; provided that such fine shall not exceed twenty dollars and the imprisonment shall not be for a longer period than thirty days for each and every offence as aforesaid: the said imprisonment, however, to cease at any time before the expiration of the term fixed by the court, upon payment of the said fine and costs.

(Signed) N. TRUDEL, Mayor.
" A. DESÈVE, Jr. Sec.-Treas.

(True Copy)

Signature of A. Desève, Jr. Secretary-Treasurer.

I, the undersigned, certified that the foregoing is a true copy of the By-Law (No. 40) number forty of the said town of St. Henry, as passed by the Council of the said town of St. Henry, at its session of the third day of the month of June instant (1885).
Given at St. Henry, under my hand, this tenth day of the month of June eighteen hundred and eighty five.

(True Copy)

(Signed) A. DESÈVE, Jr. Sec.-Treas.
Signature of A. Desève, Jr. Secretary-Treasurer.



A une session générale du Conseil Municipal de la Ville de St. Henri, tenue à St. Henri, en la dite Ville de St. Henri, au lieu ordinaire des Sessions du dit Conseil Municipal, le troisième jour du mois de Juin mil huit cent quatre vingt cinq, conformément à la loi, à laquelle session sont présents son Honneur le Maire Narcisse Trudel Messieurs les Conseillers Louis Doré, François Daigneau, Ferdinand Dagenais, Alfred Normandin, Aggée Benoit, Octave Gauthier, Adolphe Rielle et Moïse Benoit et formant un quorum, sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil, comme suit, savoir:
"Règlement numéro quarante (40) concernant la pesée publique et les voitures en général"

CHAPITRE I.

PESEE PUBLIQUE

SEC. 1.—Une pesée publique sise sur la rue St. Bonaventure, en arrière de l'Hotel-de-Ville de la Ville de St. Henri, est par les présentes établie.

SEC. 2.—La dite pesée est sous le contrôle et la surveillance du Chef de Police ou clerks nommés par le Conseil de Ville: ils sont tenus d'exécuter et mettre à effet les règlements concernant les pesées publiques ainsi que les ordres du dit Conseil qui ne seront point incompatibles avec tels règlements.

SEC. 3.—Tous les articles apportés pour être vendus dans les limites de cette ville, tels que bestiaux, chevaux, foin, paille, légumes, charbon &c. pourront être pesés par les clerks ou leurs assistants: les taux suivants sont ceux que les clerks de la dite pesée ont le droit d'exiger pour peser les articles comme susdit sur la pesée respective, savoir:

Table with 2 columns: Description of weighing item in French and corresponding charge in cents. Includes items like articles of 50 lbs, hay, straw, and various livestock.

SEC. 4.—Le Chef de Police ou ses assistants feront, chaque semaine, ou plus souvent s'il est nécessaire, au Secrétaire-Trésorier de la Ville, des rapports réguliers et fidèles de tous les argents perçus par eux sur la dite pesée.

SEC. 5.—Personne autre que les Clerks ou Officiers nommés par le Conseil de Ville, n'aura le droit de percevoir des honoraires pour la pesée d'aucune charge, articles ou effets, &c., dans les limites de cette Ville; à défaut, telle personne sera passible, pour chaque offense, de la pénalité pourvue dans la quatorzième section de ce règlement.

SEC. 6.—Rien de contenu dans le présent règlement n'affectera la section onze du règlement général, numéro huit adopté le seize Mai mil huit cent soixante et seize, concernant le "Charbon et Bois" qui demeure dans toute sa force et vigueur.

CHAPITRE II.

DES VOITURES EN GENERAL

SEC. 7.—Nulle voiture de quelque description qu'elle puisse être, soit de travail ou de plaisir, ne pourra être conduite ou mise en usage dans aucune partie de la Ville durant aucun temps où il y aura de la neige ou de la glace couvrant les rues de la dite Ville, à moins qu'il n'y ait deux ou plusieurs grelots ou clochettes attachés au cheval ou aux chevaux, ou à quelque partie de leur harnais.

SEC. 8.—Toute personne conduisant une voiture quelconque, montant quelque cheval, jument, cheval ou autre bête par les rues de la dite Ville, ne permettra aux dits animaux de courir, galoper, trotter, ou ambler plus vite qu'à raison de six milles à l'heure ou d'une manière négligente et désordonnée.

SEC. 9.—Aucun propriétaire, conducteur ou autre personne ayant la charge de quelque cabrouet, charette, wagon, ou autre voiture, soit de travail ou de plaisir, n'arrêtera ni ne placera la dite voiture auprès de l'intersection d'aucune rue, ruelle, de manière à traverser le passage ou la traverse, ou à intercepter en aucune façon la libre circulation des piétons dans telle rue, ruelle ou allée ou sur les dits passage ou traverse.

SEC. 10.—Personne ne conduira aucun cheval plus vite qu'au pas, en débouchant aucune rue transversale ou cour dans les rues principales de la dite Ville, ou en tournant le coin d'aucune rue ou place de la Ville.

SEC. 11.—Tout propriétaire, conducteur ou personne ayant la charge de quelque voiture comme susdit, dans la dite Ville, devra, s'il en est requis, donner les numéros de sa voiture, le nom du propriétaire d'icelle et le lieu de sa résidence.

SEC. 12.—Toute charette, cabrouet, ou autre voiture de cette espèce, devra avoir un conducteur: Il sera néanmoins permis à un seul conducteur de prendre soin de deux voitures, quand le second cheval et sa charette seront solidement attachés à ceux qui le précèdent.

SEC. 13.—Les maîtres charretiers, et les bourgeois propriétaires et possesseurs de chevaux et voitures seront dans tous les cas responsables de la mauvaise conduite ou négligence de leurs serviteurs, conducteurs ou personnes à leur employ, ou qui ont charge de leurs chevaux et voitures: et pour chaque offense commise par leurs serviteurs, conducteurs ou autres personnes à leur employ ou ayant charge de leurs chevaux et voitures contre aucune des dispositions du deuxième chapitre de ce règlement; les dits maîtres charretiers, bourgeois et propriétaires et possesseurs de chevaux et voitures, seront passibles de la même amende ou pénalité que celle pourvue dans la dite quatorzième section du présent règlement, aux dits serviteurs ou conducteurs ou autres personnes comme susdit, qui sont les vrais délinquants.

SEC. 14.—Quiconque viole ou contrevient à aucune des dispositions du présent règlement, est passible, pour chaque offense, d'une amende, et à défaut de paiement de la dite amende et des frais dans les délais fixés, d'un emprisonnement, le montant de la dite amende et le terme du dit emprisonnement à être fixés par la Cour à sa discrétion, et quiconque viole toute telle disposition du dit règlement est passible de la pénalité portée en cette section pour tout et chaque jour que continuera telle violation ou contravention, qui sera considérée comme offense distincte et séparée pour tout et chaque jour comme susdit; pourvu que la dite amende n'exède pas vingt piastres et que l'emprisonnement ne soit pas pour une période de plus de trente jours pour toute et chaque offense comme susdit, le dit emprisonnement cependant devant cesser en aucun temps avant l'expiration du terme fixé par le tribunal sur le paiement de la dite amende et les frais.

(Signé) N. TRUDEL, Maire.
" A. DESÈVE, Jr., Sec.-Trés.

(Vraie copie)

Signature of A. Desève, Jr. Sec-Trés.

Je, soussigné, certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du Règlement numéro quarante de la dite Ville de St. Henri, tel que passé par le Conseil de la Ville de St. Henri, à sa session du troisième jour du mois de Juin courant (1885).
Donné à St. Henri, sous mon seing, ce dixième jour du mois de Juin mil huit cent quatre vingt cinq.

(Vraie copie)

(Signé) A. DESÈVE Jr., Sec.-Trés.

(Vraie copie)

Signature of A. Desève, Jr. Sec-Trésorier.



P23/E2,45

N^o 2636.
avis & Règlement n^o 40
Luthe
Procès Public & virtuos en general
le 30 juin 1855
K/P
see - res

P23/E2,45

P23/E2,45

BLANC No. IV.

Entretien des Aliénés.

Montreal 30 Mars 1885

Au Secrétaire-Trésorier

de

Saint-Henri

Monsieur,

J'ai à vous prier de remettre entre mes mains,
le ou avant le premier jour du mois de *juillet*
prochain, la somme de \$ *100*, devenue due par
la municipalité de *St-Henri*
pendant l'année 188*4* pour l'entretien des aliénés dont
les noms paraissent sur l'état certifié que je vous expé-
die sous ce pli, en vertu de l'acte 47 Vict, chap. 20.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. Laube

Percepteur du Revenu,

District de *Montreal*.

P23/E2,45

N^o 2634.
Le Percepteur du Revenu de
l'Intérieur. Q. Re
Compte de l'entretien des
Aliénés pour l'année 84^e
30 juin 1845
M^{re}
Sec. Trés.

P23/E2,45

PROVINCE OF QUEBEC, }
REVENUE DISTRICT OF MONTREAL }

BUILDING AND JURY FUND.

MONTREAL, 1st July, 18 *85*

NO. 63 ST. GABRIEL STREET.

Sir,

I have the honor to request that you will pay
me without delay, the sum of \$ *12.* ,
due by the municipality of

Saint Benri (town).

for the year 18 *85*

under the provisions of the Act 46 Vict., Cap. 17, Q.,
as appears by the accompanying certified statement.

I have the honor to be,

Sir,

Your obedient Servant,

J. M. Lambé.

Coll. Prov. Rev.,

Revenue District of Montreal.

To Secretary-Treasurer of

St Benri }
(town)

NOTICE.—This amount should be paid within 15 days
to avoid prosecution.

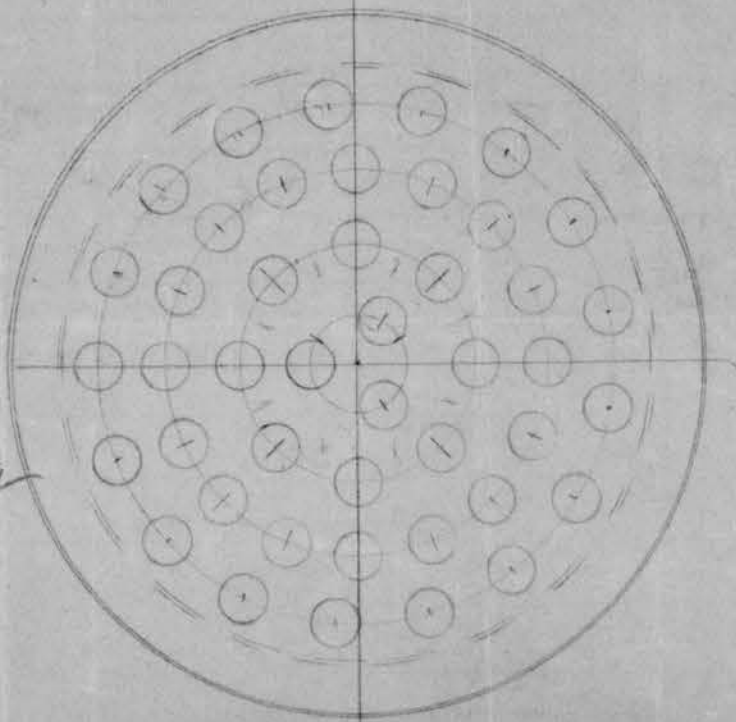
P23/E2,45

N^o 2638.
Le Percepteur du Revenu
de l'Intérieur. Q.
Re
Ete des Juin & Matras
au 1^{er} Juillet 1885
M^o
Sec. Res.

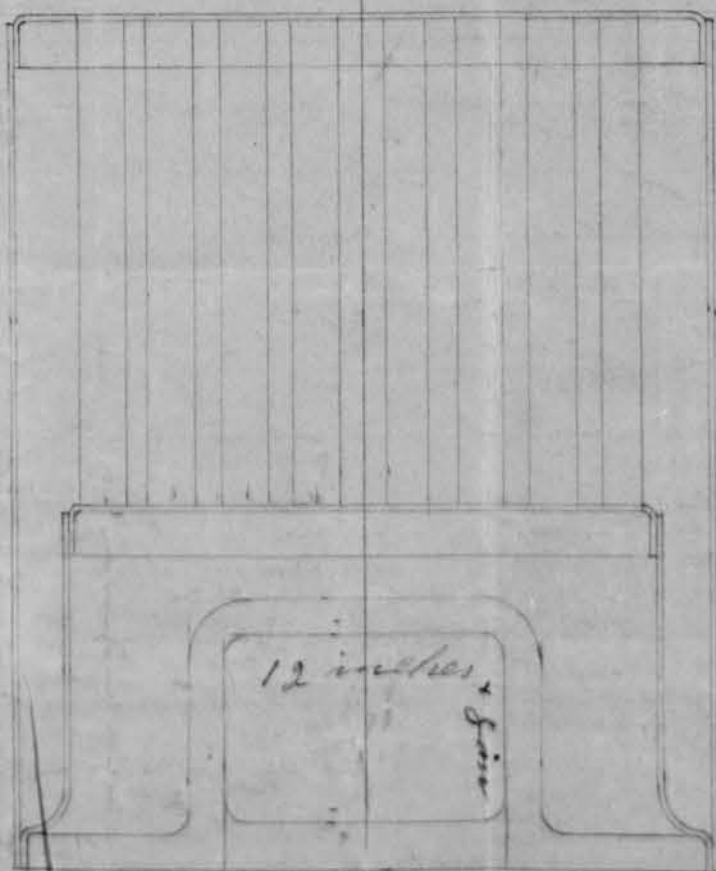
P23/E2,45

1 1/2" scale

42 x 9 in
Jules 21 long
Diameter 15 in
long



3 feet high
By 2 1/2 diam



P23/E2,45

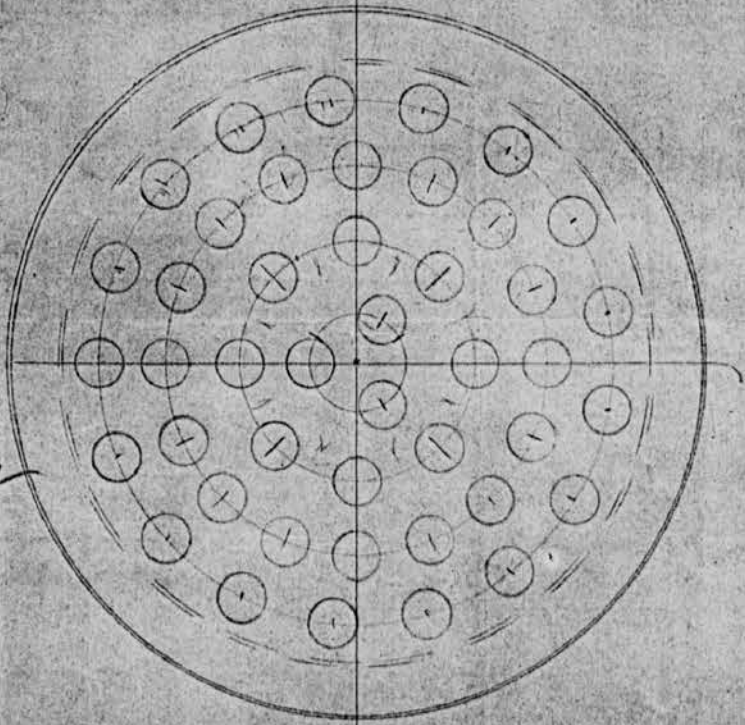


**CE DERNIER DOCUMENT
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉ
POUR EN ACCROITRE
LE CONTRASTE**

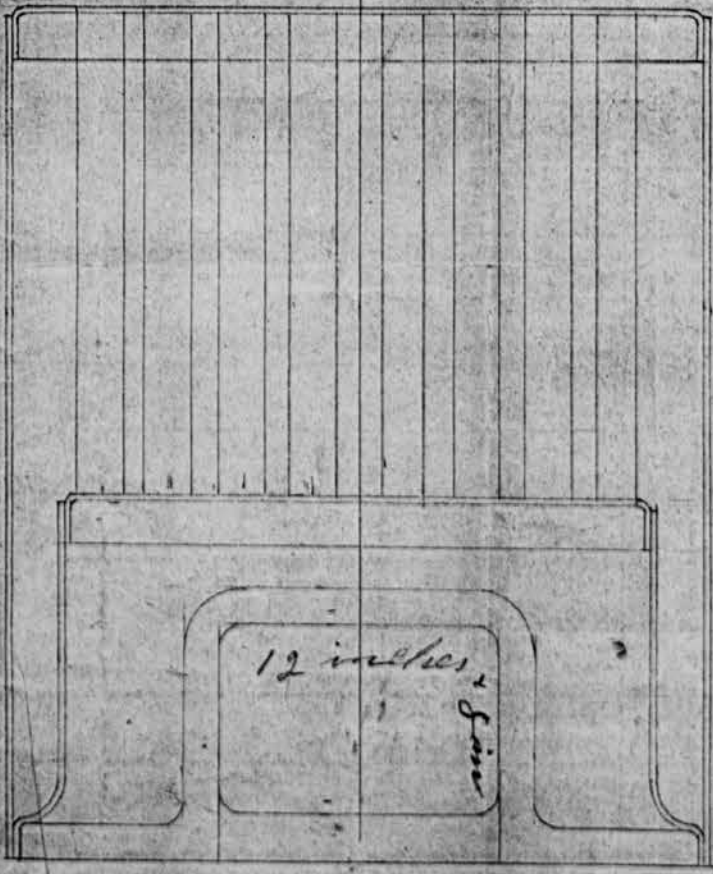
P23/E2,45

1/2" scale

4 2 x 2 in
Jules 2 1 long
Inches 15 in
long



3 feet high
By 2 1/2 diam



P23/E2,45

85 Bourget Street
Montreal July 17th 1885

To the
Corporation of St Henri
Gentlemen

I will make you
a Steam Boiler for thawing out
pipes according to Plan herewith
enclosed to be in all respects
similar to those used in the
City of Montreal and ready
to place on sleighs for the
sum of one hundred and twenty =
= five ~~00~~ Dollars (\$125.⁰⁰)

Yours Respectfully
John Scullion
per J.M.D.

P23/E2,45

N^o 2639
John Scullin
17 juillet 1885
Souscription pour une
bonnetière à degeler
les fontaines &
Reçu ce 23 juillet 1885
de J. Belmont
12/1
Sec. Tr.

P23/E2,45

ERASTUS WIMAN, President,

H. P. DWIGHT, General Manager.

The Great North Western Telegraph Co. of Canada,



OPERATING THE LINES
OF THE MONTREAL, DOMINION AND MANITOBA
TELEGRAPH COMPANIES.

Montreal, Que., July 20th 1885

CONSTRUCTION DEPARTMENT.
JAMES POUSTIE, Supt.

The Mayor of
St. Henry

Dear Sir,

Your letter of June 14th when you
promised to make arrangements shortly to take your
line out of our Cable Boxes at Canal and nothing
has yet been done. Will you kindly inform me
what you intend doing as the line will have to
be moved.

Yours truly

James Poustie
Superintendent of Construction

P23/E2,45

N^o 2640.

The great north western
telegraph co

Geo Danstie Esq
Montreal 22 July 1885

ADP

Secy. Treas.

P23/E2,45

LIGGET & HAMILTON,
Importers of and
Wholesale & Retail Dealers in
Dry Goods,
Carpets, Oil Cloths, &c., &c.

1883 & 1885 Notre Da

Montreal, July

To the Mayor and Council of the
Town of St-Henry
Gentlemen

I regret being obliged to notify you
of the water course leading from
the North West portion of your
Town Called the Glen, and
discharging itself into the
Small river St Pierre near
Cote St Paul Bridge, being
filled up and not sufficient
to carry off the water passing
through it, and that the water
is overflowing my ground, causing
serious damage. I therefore
pray that your Council take
such immediate steps that
will cause the discharge to
be made to the proper width

P23/E2,45

LIGGET & HAMILTON,
Importers of and
Wholesale & Retail Dealers in
Dry Goods,
Carpets, Oil Cloths, &c., &c.

1883 & 1885 Notre Dame

Montreal,

and depth that the water
may be carried off without
damaging my property
awaiting your reply and action
in the matter.

I remain

Yours respectfully
Thos Ligget

P23/E2,45

264.
gaget
juillet 1885
plaignant sur
petit suisseau
Remise le juillet 1885
M. J.
L. J.

P23/E2,45



St. Henri, Montreal, 21 juillet 1885

Au Corporation de la ville de St Henri
Bureau du Conseil.
St Henri

Messieurs

En reponse a votre lettre du 24, et en conformite avec le resolution du conseil, nous avons, depuis trois mois faire cesser la nuisance causee par la fumee de notre cheminée.

Si vous envoyez à notre facteur l'inspecteur de la fumee nous lui donnerions satisfaction en cette affaire

Votre tout verone
Canada Cutlery Comp^y R.

P23/E2,45

N^o 2642.
Canada Cutlery Coy
24 juillet 1885
Dulles

Je suis avec de la
fumée de la
cheminée

M^{rs}
S. M. M.

Je suis avec de la
fumée de la
cheminée

Je suis avec de la
fumée de la
cheminée
Je suis avec de la
fumée de la
cheminée
Je suis avec de la
fumée de la
cheminée

Je suis avec de la
fumée de la
cheminée

21 juillet 85

P23/E2,45

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 juillet 1885

à MM. les Conseillers Alfred }
Armandu Louis Dore }
& Octave Janthus — }
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
des Finances du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Lundi, le 27 — courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desève

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,45

Province des Indes
ville St. N. emi

Je soussigné les Laparibantant
pour la dite ville de St. N. emi atteste
sous mon serment d'office avoir
le vingt-cinqième jour de juillet
courant. visé une copie
du présent avis d'autre part. entre
deux et sept heures de l'après midi
avec plusieurs personnes comme suit
savoir à M^{rs}. M. Normandin
Oe. Gauthier Louis Doré a une
personne renommable de son
Domicile respectif dans la
dite ville St. N. emi

Donné à St. N. emi le 27 juillet
1855-

les Laparibantant

N^o 2643
Aux bureaux de la Courte
des Finances pour la
27 juillet 1855.
M^{rs}. M^{rs}.
acc. del.

P23/E2,45

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 juillet 1885.

à MM. les Conseillers Adolphe
Reille, Moise Benoit et
Louis Dore -

St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de Feu et Police du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Lundi, le 27- courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,45

Promesse de Luebec
Ville St-Denis

Je soussigné le Sr Lapau constable
speciale pour la dite Ville de St-Denis
certifie sous mon serment d'affirmer
qu'au le vingt-cinq même jour de
juillet courant - se sont une copie de
présent avec d'autre part survenue
deux et sept Meures de Lapis mis
aux personnes suivantes comme suit
savoir a Mr Olof Weil. et Maise
Benoit. a une même personne et
a Mr Louis Dori a une personne
rassemblé de son domicile respectif
dans la dite ville de St-Denis

Fait a St-Denis le 27 juillet 1855

Lr. Lapau Constable

Mr. D. H. H.
Divide de la Ville de
Comité de feu &
Police pour le 27
juillet 1855
D. H. H.
Sec. Gen.

P23/E2,45

MOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 juillet 1885

à MM. les Conseillers Aggés }
Benoit, Moise Benoit & }
Alfred Normandin }
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
des Chemins — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Lundi — le 27 — courant,
à huit — heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,45

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné Léopold Lapare Constable
spécial pour la ville de St-Henri
certifie sous mon serment d'office
avoir le huitième jour de
juillet courant signé sous copie
des présents avis et autre part
certes entre deux et sept heures
de l'après midi aux personnes
suivantes comme suit savoir
à M^{rs} M^{rs} Benoit - et Agée
Benoit - a été mis en possession
d'un M^{rs} Alf Normandin à
une personne responsable de
son domicile respectif dans
la dite ville de St-Henri.

Donné à St-Henri le 27 Juillet
1895

Léopold Lapare Constable

N^o 2645
Cm. de Québec de l'arr.
de St-Henri, le 27
juillet 1895
Léopold Lapare

P23/E2,45

MOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 juillet 1885

à MM. les Conseillers Français }
Daigneau, Ferdinand Dagenais }
& Octave Fauthier - }
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Eau et Eclairage du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Lundi, le 27 - courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister

Votre tout dévoué,

A. Desève
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,45

Promesse de 2 muids
Ville de St-Jean

Je soussigné Léopold Lapard constatable qu'en
pour la ville de St-Jean est le 27
mon serment d'appréhender avoir le vingt
cinq muids sans de plus de courant
sur un pied une copie des présents avis
d'autre part servir entre d'iceux et
sept autres de la paroisse d'iceux aux
personnes suivantes comme suit
savoir a M. J. Franchon Doyen
Franchon Dagenais a une muid en
personne et a M. Octave Gauthier
a une personne résidant de son
dameille respective d'iceux de la
Ville de St-Jean

Donné a St-Jean le 27 juillet 1885

Léopold Lapard Constatable

N^o 2646.
Cité de St-Jean
le 27 juillet 1885
Léopold Lapard
Sec. V. C.

P23/E2,45

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 juillet 1885.

à MM. les Conseillers Moise }
Benoit, Adolphe Rielle }
et Alfred Normandin }
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
de l'Hotel-de-Ville du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Lundi, le 27 - courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister

Votre tout dévoué,

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,45

Province de Québec
Ville St-Henri

Je soussigné M^rs Laparé constable
spécial pour la dite ville de St-Henri
certifie sous mon serment d'office avoir
le vingt-cinqième jour de juillet
courant sur papier blanc copié deux
avis de vente fait entre deux et sept
heures de l'après-midi aux personnes
suivantes comme suit savoir à M^rs
Maize Benoit et O. B. il a eu un
personnel et à M^rs D. d'Armanville
à une personne rassurable de
s^re ^{dameille} ^{Mousson} respectives dans la
dite ville St-Henri

Donné à St-Henri le 25 juillet

M^rs Laparé constable

N^o 2644.
Devil enroulé de suite
de l'Hotel de ville
pour le 27 juillet 1885
M^rs
ave. St-Henri

P23/E2,45

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 juillet 1885.

@ Madame Trudel, Mère et

à MM. les Conseillers Fr. Daigneau,
Ferd. Dagnais, Louis Dore, Maurice
Benoit, Octave Gauthier, Aggée Benoit,
Adolphe Rielle et Alfred Normandin

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
Général — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Lundi — le 27 du courant,
à huit — heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Rivest
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,45

Province de Québec
Ville de Québec

Je soussigné Ch. Laparé Constable
spécial pour la ville de Québec
sans mon serment d'office avoir le
vingt-cinquième jour de juillet courant
reçu une copie des présents avis
d'autre part l'entre deus et sept
heures de l'après midi avec personnes
suivantes comme suit savoir à Mr
Moise Benoit. Fard. Dagenois. François
Doyneux. St. Riel. et Argie Benoit
servit en personne et à Mr N. Londe,
Louis Doré et Parmencien. et C.
L'attribués à une personne raisonnable
de son domicile respectif dans
la dite ville de Québec

Donné à Québec le 27 juillet
1855

Ch. Laparé Constable

Rec. Rec.
No 2648
Avis donné de l'avis de
Journal du Courant
le 27 juillet 1855

Province de Québec
Ville de St-Henri

A une session du Comité des Finances du
Conseil de la ville de St-Henri, tenue à St-Henri
au lieu ordinaire des séances, Lundi, le
vingt-septième jour du mois de Juillet mil
huit cent quatre-vingt-cinq, conformément
à la loi, à laquelle session sont présents
Messieurs les Conseillers Alfred Normandin,
Octave Fauthier & Louis Doré & formant
un quorum sous la présidence de M^r
le Conseiller Alfred Normandin.

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité, comme suit: -

Résolu que les Comptes suivants
soient approuvés payés, viz: Beauchemin
& Valois \$13.00 - M^r Foisy \$34.25 pour papeterie
et M^r Foisy \$34.25. & \$7.00. \$41.25 impressions
lignes &c. Ls. Venault & Coe \$1.00 pour 4 indices -
M^r Nilou \$3 - \$6.00 & \$6.00 ci \$15.00 pour
entretiens de personnes. Madone & Marchesi
\$11.80 - Mémoire de frais Luce & Madame Adeline
Desjardins & Sabille de St-Henri une le
petit Ruisseau - M^r Jules Beauchamp,
H. S. pour services professionnels depuis
le 24 avril dernier au 27 juin 1885.
\$16.00 -

Et la séance est levée -

Alfred Normandin
Président

A dessein
Oscartani

N^o 2649.
Rapport du caointe des
Finances, le 27 juillet
1885 - *Arep*
Sec. Tres.
Approuvé 5 Aout
1885 - *Arep*
Sec. Tres

P23/E2,45

Province de Québec
Ville de St. Henri

A une session du Comité de Feu et Police
du Conseil de la ville de St. Henri, tenue à
St. Henri, au lieu ordinaire des séances,
Lundi, le vingt-septième jour du mois
de juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq,
Conformément à la loi à laquelle session
sont présents, Messrs. les Conseillers Louis
Doré, ~~Henri Bouché~~ et Adolphe Rielle, &
formant un quorum, sous la présidence de
M^r le Conseiller Adolphe Rielle —

Il est ordonné & statué par résolution
du Comité, comme suit: —

Résolu que les comptes suivants
soient approuvés & payés — viz: —

- Dr. S. La chapelle, services professionnels \$10.00
- Olivier Benoit \$6.54 pour effets fournis à l'octation — John Macdonald — réparations d'une borne fontaine \$9.25. J. A. Beaumais \$90.75 pour habillements et chapeaux de la Police &c. Céline Choiron \$1.23. \$2.05. effets. \$8.60 pour Zelynphe (fis) \$0.88. Littré fils \$1.40
- Maire Benichou \$2.20 pour 29 desan
- P. Chautetoup \$8.45 + \$16.92 ci \$25.37
- & Hector Thérien \$13.75 Hamaist — A. Cartier \$2.60 pour balais — S. Depocas \$30.90 pour ampoules & forges — Ch. Lacroix \$16.64 pour feuage depuis 13 août 1884 au 1^{er} de juillet courant & H. Ligonin, réparation Statue \$14.85

* Fabien Anceal
\$29.15 réparations
vitrines &c
A D
A D

Et séance est levée —
A Rielle (en son lieu & place)
Président
Desjardins
Secrétaire

N^o 2650.

Rapport de Comite de
Fen & Police le 27
Jentet 1885

Sec. Jus

Approuve 5 aout 1885

Sec. Jus.

P23/E2,45

Province de Québec }
Ville de St-Henri }

À l'égard de }
l'éclairage - }
J.M. }
A.D.P. }

À une session du Comité de ~~St-Henri~~ du
Conseil de la ville de St-Henri tenue à St-Henri
au lieu ordinaire des séances, Lundi, le
vingt-septième jour du mois de juillet
mil huit cent quatre-vingt-cinq, conformé-
ment à la loi, à laquelle session sont
présents, Messrs. les Conseillers Français Daigneau,
~~Paul Daigneau~~ & Octave Gauthier & formant un
quorum sous la présidence de M. le
Conseiller Frs. Daigneau -

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité comme suit: -

Résolu que les comptes suivants soient
approuvés & payés - F. Lajoie \$ 6.15 pour
réparations de fanal. John Lassidy \$
7.35 pour vitres, niches & boules - John Mc
Millan \$ 13.44 pour 2 quarts d'huile à
Chabon - C. Chouinard \$ 4.86. & \$ 0.25
ci \$ 5.11 pour vitres, quincaillerie &c -

Résolu que le chef de Police veuille
ordonner de poser un revêtement à l'entrée
de la rue Maria -

Et séance est levée -
F. Daigneau
Président
A. Desjardins
Sec. Lur.

N^o 2651.
Rapport de caudite de
L' Cant de lairage
le 27 Juillet 1885

A D P

see. Des.

Approuvé ce 5 Aout
1885. A D P

see. Des

P23/E2,45

Procès de Québec
Ville de St-Henri

A une session de Comité des Chemins de
Causil de la ville de St-Henri, tenue à St-Henri
au lieu ordinaire des séances, Lundi, le
vingt-septième jour du mois de juillet mil
huit cent quatre-vingt-cinq, conformément à la
loi, à laquelle session sont présents, Messrs
les Conseillers Aggés Benoit, ~~Benoit~~
et Alfred Normandin et formant un quorum
sous la présidence de Mr ~~Benoit~~; Con-
seiller Aggée Benoit —

Il est ordonné et statué par
résolution du Comité, comme suit: —

Résolu que les comptes suivants soient
approuvés et payés - viz: - L. Ward \$833.07
bois pour les trottoirs - \$ 156.25 bois pour les fossés
eaux d'eau &c & \$ 28.62 ci Bois pour les traverses
des rues ci \$ 1017.94 - Charbon \$ 26.40
Clous pour les Trottoirs \$ 11.25 Piquet pour
les chemins \$ 37.65 et \$ 48, clous pour les
trottoirs ci \$ - 85.65 -

La séance est levée

Aggée Benoit

Président

~~Benoit~~
Secrétaire -

N^o 2652.

Rapport du Comité
des Chemins, le 27
Juillet 1885

ND

Sec. Eur.
Approuvé 5 août 1885
ND
Sec. Eur.

P23/E2,45

Province de Québec }
 Ville de St-Henri } A une session de Comité de l'Hotel-de-Ville
 du Conseil de la ville de St-Henri, tenue à
 St-Henri, au lieu ordinaire des séances
 Lundi, le vingt-septième jour du mois de
 Juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, con-
 formément à la loi, à laquelle session
 sont présents, Messrs. les Conseillers
~~Alfred Normandin~~, Adolphe Reille & Alfred
 Normandin et formant un quorum, sous
 la présidence de Mr. le conseiller Alfred Normandin

Il est ordonné & statué par
 résolution du Comité comme suit; -

Resolu que les comptes suivants soient
 approuvés & payés - à s - O. Chagnard
 \$9.01 et \$6.91 pour frets divers à l'Hotel
 de ville - H. Ligonier \$3.10 pour crachoirs
 & machettes à foy ~~de M. Ward~~ \$4.14 bois pour l'Hotel de ville -
~~de M. Ward~~ Vote Comité recommande de
 poser la cloche de la vieille station sur la
 nouvelle en par le Chef soumette un
 estimé pour la prochaine séance
 Et la séance est levée.

Alfred Normandin
 Président

Deserres
 Secrétaire

no 2653

Rapport de l'Assemblée des
l'Hotel-de-Ville
le 2 juillet 1885

Sec. Tr.

Approuvé 5 août 1885

Sec. Tr.

P23/E2,45

Liste des personnes demandant une réduction sur leur
 taxes d'affaires respectives, ci-après mentionnées &c - 1/7/85.

Noms et Prénoms	N° de la Rue	Montant porté au Rôle des Taxes		Réduction allouée		Remarques
		\$.	c.	\$.	c.	
Boudrias ✓ Joseph	96 St-Henri	10	"	6	"	Epicerie ✓
Demers ✓ M ^{te}	18 St-Philippe	10	"	6	"	" ✓
Deschambault & Olivier	190 Lemaire	10	"	10	"	" x
Ethier ✓ M ^{te}	45 Ambroise	10	"	6	"	" ✓
Ethier + Robert	218 Lemaire	10	"	10	"	" x
Blain ✓ Narcisse	7 Beauvau	5	"	0	"	Charron m ^l -
Huart ✓ Thibault	122 St-Henri	10	"	6	"	Epicerie ✓
Lamylois ✓ M ^{te}		10	"	3	"	" ✓
Lamoureux ✓ Haridas	80 Turgeon	10	"	6	"	" ✓
Lebrun ✓ Stephane	105 St-Augustin	10	"	6	"	" ✓
Labriche Veuve Josephine	104 St-Philippe	10	"	6	"	" ✓
Lavoche ✓ Clodomir	133 Brodie	10	"	10	"	" x
Moguin ✓ Robert	24 Beauvau	10	"	6	"	" ✓
M ^{te} Fauheg ✓ Veuve E.	71 St-Henri	10	"	3	"	" ✓
Ouinette ✓ M ^{te}	93 St-Philippe	10	"	5	"	" ✓
Papineau ✓ S. A.	122 St-Joseph	10	"	10	"	" x
Primeau ✓ Stephane	Turgeon	10	"	6	"	" ✓
Rousseau Veuve Joseph	141 Beauvau	10	"	3	"	" ✓
Parent ✓ Stephane	76 " "	10	"	6	"	" ✓
Ritchot ✓ Joseph	2 " "	10	"	10	"	" x
Stutheus Veuve Thomas	59 St-Henri	10	"	3	"	" ✓
Turcotte ✓ Cyrille	62 St-Emilie	10	"	10	"	Magasin de coton f ^{te} 5/2

Total \$ 215 - 123 00 Réduction totale \$ 92-00

Respectueusement soumis ce 2 Juillet 1885 -

par le Com. Veuve d'approvisionnement ce 27 Juillet 1885

d'après résolution de Comité Général de ce jour

(Contresigne)

A. Desjardins
 Secrétaire

N. Gaudet

demande pour
Réduction de taxes
d'affaires etc.

P23/E2,45

de des p...
de des p...

A une session de Comité général du Conseil de la ville de St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu ordinaire des séances, Lundi, le vingt-septième jour du mois de juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq conformément à la loi, à laquelle session sont présents, L'honorable le Maire Narcise Trudel et Messrs. les Conseillers Alphonse Normandin, Octave Gauthier, Paul Daigneau, Louis Dore, Joseph Rielle, Agée Benoit, ~~Maire Benoit~~, François Daigneau et formant un pouvoir sous la présidence de M^r le Maire:

Il est ordonné et statué par résolution du Comité général, comme suit: -

Le sec. Tres. informe qu'il a convoqué cette assemblée conformément à la dernière résolution du Conseil en date du dix courant sur la Red. des taxes d'affaires - 2- ouverture des soumissions pour l'achat du combustible de l'Hôtel de ville ~~et autres objets~~

x
Vote Comité a pris en considération la question de l'usage de l'éclairage tel que fait par M^r Jeanne Vaillier et après discussion il est résolu par le vote prépondérant de M^r le Maire de recommander la continuation du dit Vaillier ~~avec un pour une autre année avec mêmes conditions~~

Résolu que le Président du Comité de Feu & Police (Arielle) soit autorisé de voir à l'achat du charbon (20 grosses tonnes) du meilleur soumissionnaire en par lui faire rapport à la prochaine séance ou le choisir d'un des soumissionnaires par lui concernant la qualité du charbon

Résolu que la liste des personnes soumise & corrigée par le Comité au sujet de demandes de réduction de taxes d'affaires, soit approuvée - (des mots rayés nuls)
(contenu)
N. Trudel Maire
Sec -

N. Trudel
Sec

N^o 2654^c
Rapport du Comité
Général du Conseil
le 27 juillet 1885

RP
Sec. Trés

Approuvé ce 27 août
1885. *RP*
Sec. Trés

P23/E2,45

P23/E2,45

Liste des extraits pour traiter
dans les différents parties de la ville

Folios	Noms	Montants	Notes
236	Napoleon Durvaux	\$ 1.80	✓
237	Clare Pauthier	1.20	✓
237	Marcel Aubrie	1.20	✓ Copie 28/7/85
237	Amédée Mayor	3.00	✓
237	Jean Louis	3.60	✓ Copie 28/7/85
238	Dominique Poirier	1.80	✓
238	J. Henault Deschamps	4.80	✓
238	Alf. d'Armandin	1.80	✓ Copie 16/9/87
239	Loussaint Beaudin	1.80	✓
239	W. Brodie	2.40	✓
		\$ 23.40	

Certifié correct par M. Benoit Inspecteur
Le chef dit avoir vérifié lui-même les
Ctes surds ce 27/85 a ses

N^o 2655

Z. Benoit, Supérieur
Etes d'Intran En Re
Confection de trottours
à diverses personnes
de la ville

29 Juillet 1888

Z. Benoit
Sec. Tres

P23/E2,45

P23/E2,45

N^o 2656

Louis Fosc. 8 July 80
demandant un trottoir
de plus de largeur sur
la longueur de ses
trois lots. Rue St-Henry
M^{re}

Petitione St-
Louis of St-Henry
July 8/80

The Mayor & Councilors
of the Town of St-Henry.

Gentlemen.

Two years ago.
I petitioned the Council for
a footpath to enable me
get in and out of my premises
and being a Tax payer.
Considered myself as much
entitled to it as any other property
owner. Last year an
apollix for me was laid -
namely one plank wide
which I consider entirely
inadequate. and now
make the request that at
least another plank may
be laid. I think that
you will consider my

P23/E2,45

Request a very moderate
one. Considering the benefits
others are deriving from
New Footpaths - who do
not contribute as large
a sum in Taxes to the
Civic Treasury as I do.
As I have already been
paid off for 2 Years. I
shall feel myself perfectly
justified in seeking
redress. if my request is
not complied with.

Remain
Yours truly
James Fox.
per H.

St. Henri
 July 28th 1885

To The Mayor and Councillors
 of the Town of St. Henri

Gentlemen, We your Auditors beg to
 report that we have examined and balanced
 the accounts of the Town of St. Henri for the
 month of June.

The receipts from January 1st
 to June 30th, including the Balance brought
 forward from last year, amounted to \$9059¹⁰
 and the Disbursements for the same period were
 \$6513⁹⁴ leaving a Balance of \$2545¹⁰ which
 agrees with the balance in the Bank Book.

We are, Gentlemen,
 yours respectfully
 J. J. Bedford Auditors
 J. H. Germain

P23/E2,45

St. Henri 28 juillet 1885;
Au Maire & aux Conseillers }
de la ville de St. Henri, }

Messieurs,

En notre qualité d'auditeurs
nous avons l'honneur de vous faire
rapport que nous avons examiné et balancé
les comptes de la ville de St. Henri pour
le mois de Juin dernier,

Les Recettes, depuis le 1^{er}
de Janvier, en y ajoutant la balance
rapportée de l'année dernière, se
montent à \$9059¹⁰ et les déboursés
pour cet intervalle s'élevèrent à
\$6.313⁹⁴, ce qui laisse en
caisse une balance de \$2745¹⁶
s'accordant exactement avec
le livre de banque,

Mais avons l'honneur d'être
Messieurs,

Vos respectueux

J. H. Lemay } Auditeur
J. J. Bedford }

N^o 2654

Rapport conjoint des Auditeurs
Redford & St. Germain des
Receues & Dépenses de la ville
de St. Pierre depuis le 1^{er}
Janvier 1885 au 30 Juin 1885

Tras. ce 28 juillet 1885.

A. Deslève J^g
Secr^{es}.

P23/E2,45

P23/E2,45

L^r. Henri de Montréal, 19 Juin 1885
à M. Le Maire
et Messieurs les Conseillers
de St. Henri.

Messieurs

Je puis vous fournir
de charbon, de première qualité,
livré dans la cour de L'Hotel
de ville, à raison de $\$$ ^{ts}
 $\frac{1}{2}$ 24.5 par tonne, de 2240.
pour le ('egg') & $\$$ 6.05 pour
le ('stone'). Si vous m'ac-
corder le contrat, veuillez
me répondre après votre
prochaine assemblée & obligez
votre serviteur

M. Aurichon

P23/E2,45

N^o 2658
Maire Henrichon
19 Juin 1885
L'annuïe pour
le charbon

M^o
accepté 5 août 1885
M^o
scellés

P23/E2,45

Bois 3 1/2 pied et 4 pied.
1^{re} qualité. **BOIS**

Érable	- - -	\$5.75
Hêtre	- - -	\$4.75
Merisier	- - -	\$5.25
Épinette	- - -	\$4.25
Mêlé	- - -	\$4.00
Slabs une spécialité		4.00

CHARBON

Stove Size		\$5.40
Chesnut		\$5.17
Egg		\$4.95
Grate		\$4.80

2000 lbs

Blabon
Briblé

Ordre Mr. *D. Carignan*

No. Pce

DUM

387

P23/E2,45

N^o 2659.
D. Baupré
Juin 1858
Sauspion pour
le charbon
M^o
Sec. Des

P23/E2,45

No 2660.
P. Reid, Esq
June 1885
Summation from
Lecharbon
M. J. P.
Sec. Ins

25 by Notre Dame St
June 85
A. Desroses Esq. Jr.
Dear Sir,
Herewith beg
leave to tender for your supply
of Coal for the Corporation of
St. Henry - I am prepared to
serve the best Pittston Stone Coal
at \$5.95 and off at \$5.45 the
Gross Ton and will guarantee
to give you good clean Coal
delivered at the above figures
Should my offer meet your
approbation you may rely
upon being served to your
entire satisfaction
I am Sir
Yours obediently
P. Reid
per A. Desroses.

P23/E2,45

N^o 2661
Thos Gullian
1 Juillet 1885
Souscription pour
le charbon
T. G.
Sec. des

M. Henri^e Juillet 1885

Monsieur

Je soussigné m'engage
à fournir le charbon que vous
aurez besoin au prix suivant

Gate	à \$ 5. 25 cts	de la tonne	2000
Egg	" 5. 25 cts	"	"
Stove	" 5. 65 cts	"	"
Chestnut	" 5. 55 cts	"	"

Thomas Gullian

P23/E2,45

A Son Honneur Le Maire } S.^t Henri 27 Juillet 1885.
et à M. M. Les Conseillers }
de la Ville de S.^t Henri — }

Messieurs,

Je prends respectueusement la liberté de vous informer que je suis prêt à continuer mon contrat pour l'arrosage et l'éclairage pour un autre année, aux mêmes conditions de l'année qui expirera, le 1^{er} août prochain.

Comme par le passé, ma personne, mes chevaux & voitures, seront toujours à votre disposition gratis quand vous en aurez besoin.

Espérant que ma demande sera favorablement accueillie.

Je me soussigne
Votre serviteur très humble
Jerémie Baillif

N^o 2662
Séance Gaillier
27 Juillet 1888
Reaumont Delaunoy
de 1888

12p
see des

P23/E2,45

P23/E2,45

N^o 2663.
Requête de Théodore
Lenoir tal. demandeur
au Conseil de Con-
sultes la Rue Delivelle
du côté sud et à travers
la ligne du grand
Tronc -

Prov. ce 5 août 1885

NDP
Sec. Trac

À son Maire et Messieurs Les
Conseillers de la Ville de St-Henry

Messieurs

Vos Souffignés vous
présentent humblement la pré-
sente pétition à votre Conseil pour
qu'on ouvre ou débarrasse la "Rue
Delivelle, qui se trouve obstruée
par les clôtures de la Compagnie
du Chemin de fer "Le Grand Tronc",
en ordonnant à cette dernière
d'enlever les clôtures ou autres
embarras qui se trouvent
sur cette partie de la susdite
Rue dont vos Souffignés vous
demandent l'ouverture afin
pouvoir communiquer d'un
côté à l'autre, ce qui donnerait
au

un avantage considérable à
 tous les propriétaires soussignés sur
 icelle Rue ainsi qu'à tous ceux
 avoisinant icelle Rue et aussi à
 tout le Public en général, Nos soussi-
 gnés oseront espérer que vous ferez
 Justice à leur présente demande en
 leur accordant l'ouverture de la susdite
 Rue et le déboulié d'icelles -

Ville St-Henry, 31 Juillet 1885

Theodore Lenoir
 P. Damerseau
 Alfred Dummeville U. L. Amoureux
 mesme Augustin Larose Olivier Tassé
 Henry Belmer
 mesme Bourrelle
 Agnes Croas, sponché Robt & B. Hardille
 P. Lavante &
 J. H. Deschamps fils

J. Bte. Cazebais

Demof Joseph Decarie fils

Johnson
 James Austin

E. P. D. homme N.P.

Ar. Desane Sr

Frabim Sériac

J. Bayard supnt. de
 L'Union des Abattoirs
 Montréal

Georges Tiquette

P23/E2,45



Sun Life Assurance Company of Canada.

Montreal, 3 Aug. 1885.

A Dear Mr. Esq.
Les Messieurs
M. Henri

dear Sir
A number of Proprietors
are seeking to have Beville St.
opened. We paid Mr. W. Hays either
\$250 or \$300. taking in brogation of
his interests in the streets of that
property. We think that the
Council should open as that money
and allow the land below the
R.R. tracks to be taxed as Farm
property. If that is consented to
I shall have pleasure in asking
my Board's consent to the opening
of Beville St.

Yours truly
Macaulay
Maurice

P23/E2,45

N^o 2664

Sun Life Assurance Coy
of Canada

3 aout 1885 -

In Re - succession
de la Me DeLincelle

M^{rs}
Dee. Lee

Aux Maire et aux Conseillers
de la ville de St. Henri

Messieurs

Nous soussignés, citoyens
de la ville de St. Henri, voyons avec peine qu'une
maladie contagieuse appelée "La Picotte" se pro-
poge avec rapidité dans notre ville;

Nous croyons que, dans les circonstances,
il serait désirable que le conseil adoptât des
mesures pour faire cesser cette épidémie, pour
désinfecter les maisons où la maladie a passé,
pour assainir la ville, et interdire les
abattoirs privés.

Qu'il serait nécessaire que des officiers
de Santé soient appointés pour mettre à
exécution les réglemens que le conseil vou-
dra bien adopter à cet effet.

Qu'il serait aussi désirable qu'un médecin
soit adjoint aux officiers de Santé afin de
voir à ce que les mesures qui seront prises par
ces derniers, le soient d'une manière efficace.

Dans l'espoir que vous prendrez en
considération notre juste demande, nous
avons signé la présente requête à

St. Henri ce 5 Aout 1885

F. Peauve

W. M. Decarie ^{ph} _{culé}

E. Languedoc

J. F. F.
N. G.

A. Bissonnette

A. Labelle Pharmacien

C. Benoit

W. M. Brodie

Joseph Lemoine

J Lesmains

A. Berton
 Frs. L. St. Denis
 Stephen St Denis
 A Charlebois
 Robert
 Pierre Tessier
 G. Hamiltou
 E. Chouvard
 H. Crispin
 H. Hennichon
 A. J. Papineau
 J. Deröche
 Joseph St-Pierre
 J. B. Viau
 M. L. Homme M. D.
 Martel Aubry
 A. E. Youguon
 Louis Ducharme
 Prosperite Ducharme
 J. A. Guelarneau
 J. B. Guzéris
 Joseph McMenon

N^o 2665.

Requête du Reverend M^{re} J^oseph
R. Desjarie & autres
demandant au conseil de
prendre les moyens nécessaires
pour faire cesser la
Picotte & passer un règlement
à cet effet & ~~instaurer~~ les
~~autres~~ ~~autres~~ ~~autres~~
Produite ce 5 août 1880

M^{re} J^oseph Desjarie

P23/E2,45

P23/E2,45

N^o 2666.
M^r Guillemin
5 août 1885
Souscription pour le
charbon —
M^r
Secrétaire

M^r Henri 5 août 1885

Messieurs

Je soussigné m'engage
à fournir le charbon que vous aurez
besoin aux prix suivants

Grate	à \$ 5.45	de la grosse tonne
Egg	à \$ 5.45	" " "
Stove	à \$ 5.95	" " "
Chestnut	à \$ 5.80	" " "

Thomas Guillemin

P23/E2,45

N^o 2664.
Louis Lacharme
6 aout 1885

caution pour
amortissement & éclairage

A. R. J.
Sec. Ves.

A. M. M. le Maire et
les Reueurs de la Ville
St. Henri

Messieurs

Je vous
offre d'allumer les
feux de la ville St.
Henri et d'en avoir
soin et aussi d'avoir
la grande rue, à raison
de quatre cents piastres
très pas année.

Veuillez me en dire

Messieurs

Votre très humble serviteur

St. Henri
6 aout 1885
Louis Lacharme

P23/E2,45

DÉCHIRÉ

LIGGET & HAMILTON,
Importers of and Dealers in

1883 & 1885 NOTRE DAME ST.

Dry Goods,

Carpets, Oil Cloths, &c., &c.

Montreal, Aug 6 1885

A Deserve City
Dear Sir

Will you kindly inform me of the result of yesterday's meeting in regard to the water course, and also of the date in which taxes are levied by your Board, I see by your bills taxes run from January 1st to 31st Dec and I am also interested in the date on which they are levied and become a burden against property your early reply will
Much Oblege

Yours Very truly

Thos

P23/E2,45

N^o 2668.
Mrs Siggitt.
6 Avout 1885.
Re petit numm
l'imposition de la
taxe municipale
W. J.
Sec^{rs}

P23/E2,45

DÉCHIRÉ

LIGGET & HAMILTON,
Importers of and Dealers in

Dry Goods,

Carpets, Oil Cloths, &c., &c.

1883 & 1885 NOTRE DAME ST.

Montreal, Aug 6 1885

A Deserve City
Dear Sir

Will you kindly inform me of the result of yesterday's meeting in regard to the water course, and also of the date in which taxes are levied by your Board, I see by your bills taxes run from January 1st to 31st Dec and I am also interested in the date on which they are levied and become a burden against property your early reply will
Much Oblep

Yours Very truly

Wm L...

P23/E2,45

N^o 2668.
M^{rs} Siggett.
6 août 1885
Re petit numéro
d'imposition de la
taxe municipale
A. J.
Sec^{rs}

P23/E2,45

ANDREW ROBERTSON,
President.
C. F. SISE,
Vice-Prest & Man. Dir.
C. P. SCLATER,
Secretary-Treasurer.

P. O. BOX 1918.

THE BELL TELEPHONE COMPANY
OF CANADA.

Waddell Building, 30 St. John Street.

Montreal, 7 Aug. 1885.

Secretary St Henri Corporation
St Henri

Dear Sir: Yours of yesterday's date is received, I enclose herewith ^{two} for signature together with $\$c$ for six months service ending 1st Dec 85.

Please sign and return the contract with cheque for amount of $\$c$ at your earliest convenience.

Yours truly
W. H. Scott & Co

N^o 2669
Bell Telephone Coy
7 August 1885 -
- Re -
Telephone dans les
Bureau de la Corporation

*Mr
C. G. Lee*

Handwritten notes in cursive script, including names like 'Mr. Lee' and 'Mr. ...' and various illegible words.



P23/E2,45

Province de Québec } Nous soussignés Alexandre Eugène Trudel,
 Ville de St^e Femi. } Ferdinand Fichaud et Emmanuel Deslauriers,
 ayant été dûment nommés Estimateurs, par le
 Conseil de la Ville de St^e Femi, jurons solennellement
 que nous remplirons avec honnêteté et justice les
 devoirs de nos charges au meilleur de notre jugement
 et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assemblé devant moi, à St^e Femi, en la dite Ville } A. C. Trudel
 de St^e Femi, District de Montréal, ce onzième jour } F. D. Fichaud
 d'août, mil huit cent quatre vingt cinq } E. Deslauriers
 M^{re} Brodie Juge de Paix
 pour le District de Montréal

Province de Québec } Qui il soit notoire que nous soussignés Estimateurs de
 Ville de St^e Femi } la dite Ville de St^e Femi, avons nommé et nommons par
 les présentes, M^{re} Jules Beauchamp, E^e comme notre clerc
 ou écrivain pour la confection du rôle d'évaluation
 de la dite Ville de St^e Femi, pour l'année courante (1885)
 Donné à St^e Femi, ce 11 août 1885.

A. Deslauriers } F. D. Fichaud } A. C. Trudel
 Jules Beauchamp
 E. Deslauriers

Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp, E^e de la Ville de St^e Femi
 Ville de St^e Femi } ayant été dûment nommé clerc ou écrivain des susdits
 Estimateurs pour la confection du rôle d'évaluation de ladite
 Ville pour l'année courante (1885) fais serment que je
 remplirai avec honnêteté et justice les devoirs de ma
 charge, et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
 Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assemblé devant moi, à St^e Femi, comté } Jules Beauchamp
 d' Hochelaga, ce onzième jour d'août, mil }
 huit cent quatre vingt cinq. }
 M^{re} Brodie Juge de Paix
 pour le District de Montréal

N^o 2640.

Orestation du Serment
des
Estimateurs et Clerc
Jure

Confection du Rôle
d'évaluation de la Ville
de St-Henri, pour
l'année 1885.

Filed ce 11 Aout 1885

P23/E2,45

P23/E2,45

Montreal

Aug 13/85

A Deseve Esqr
Deputy Treasr of
St Henri

Dear Sir

In accord with
your request I send
you herewith the contents
of the lots owned by Messrs
Evans & myself

2 to 87 3403
contains 1.187.429. ft

1 to 37. 1703
75155 feet

1 to 14 1704
25944 feet

Please inform me if you
want any other informa-
tion. You will oblige
me very much by consulting
the roll next year to come
from with above
Yours truly
G W Stephens

No 2641.
 G. L. Stephens &
 Re -
 Evaluation des pro-
 prietes de St. Jean &
 St. Louis
 le 15 aout 1880.
 Reçu
 de
 1000 \$

P23/E2,45

Ville de St. Henri.

A Narcisse Turdel (Maire, et M. M. Ferd.
Dagenais, Frs. Daigneau, Aggée Bervit, Lo.
Doré, Alfred Normandin, Octave Gauthier,
Adolphe Rielle & Noisè Bervit -

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri, qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Mardi, le dix-huitième
jour du mois de Août, mil huit cent quatre-vingt-cinq,
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

1. Requête de Pierre Larente, pour
obtenir une licence d'auberge, sur le
terrain des abattoirs -

2. Nettoyement et entretien du petit
ruisseau de la coulée des hêtres &c

3. Santé publique des habitants de
la ville &c

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce dixseptième
jour d' Août - 1885 - A. Desève Jr.

Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,45

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné Charles Lapau constable special
pour la ville certifie sous mon serment
d'office avoir le dixseptieme jour d'aout
coment entre dix et onze heures de la nuit
midi signifié une copie du present
avis d'autre part écrit aux personnes
suivantes comme suit savoir a Messieur
Aggée Benoit a lui même en personne
et Messieur Narcisse Ludet Adolphe Piel
Octave Gauthier et Jédon Normand
Louis Bore Fardenois Dagenais Les Daigneau
et Maise Benoit en laissant une copie
a une personne raisonnable de leur
domicile respectif dans la dite ville
St-Henri

Donné a St-Henri le 16 aout 1885

Ch Lapau Constable

N^o 2642.
avis d'une réunion
speciale du conseil pour
le 18 aout 1885
Rec. Des.

P23/E2,45



THE USE OF MEASURES ENTIRELY DISPENSED WITH.

❖ RIEPERT & SOMERVILLE, ❖

PROPRIETORS AND MANUFACTURERS OF THE

❖ Automatic Liquid Measurers, ❖

Patented August 2nd, 1884. Re-issued December 27th, 1884.

448 ST. JAMES STREET,
1841 NOTRE-DAME STREET,

P. O. Box 1449.

Montreal, Aug 25th 1885

La Corporation de la Ville de St Henri
Bureau du Conseil

Dear

Your to hand in reply would say that I have not been delivering or selling ale in Bottle or in draft or in any shape at all this year since April. 1st/85 therefore I do not owe any city taxes on Wagon I got a permit to collect Emphes we have gone out of the ale business
Yours truly

Geo W. Wether

N^o 2673.
Jouit M^{re} MacKie
20 avout 1885
ne vend plus de
bière (ale) depuis
avril 1885
M^{re}
Cec. M^{re}

P23/E2,45

P23/E2,45

Union des Abattoirs de Montreal.

WORKS: ST. HENRI AND HOCHELAGA.
OFFICE: ¹⁸¹ ST. JAMES STREET.

CHAS. M. ACER, PRESIDENT.
T. DUBREUIL, SECRETARY.
FERD. BAYARD, MANAGER.

Montreal, 5 Octobre 1887

Messieurs le Maire
et Messieurs les Conseillers
de la Ville de St. Henri,
St. Henri.

Messieurs,

L'Union des
Abattoirs de Montreal est prête à céder ses
droits et privilèges sur les rues projetées St. Antoine
et St. Joseph, à la ville de St. Henri, à la
condition que la dite ville se charge de parfaire
les dites rues et d'y mettre un trottoir de deux
mètres de large, l'un moins sur tout leur parcours

Je demeure avec considération
Votre humble serviteur
F. Bayard
Gérant général

N^o 3149.
L'Union des abatlois
de Montréal, le
5. Octobre 1884.
se déclarant prête à céder
ses droits & privilèges sur
sa propriété pour l'ouverture
d'une rue de certaines
conditions &

Recue ce 5 oct. 1884
M^{re}
see. Jus.

P23/E2,45

P23/E2,45

ROBERT BICKERDIKE
Wholesale & Retail
DEALER IN
ALL KINDS OF
BEEF, MUTTON and PORK.
Steamboats and Shipping supplied at
Wholesale Prices

50, 51 & 52

ST. ANN'S MARKET.

Montreal, April 7th 1880

To the Mayor and Aldermen
of the Town of St. Henri
Gentlemen

I take the liberty of drawing
your attention to the injustice
done to our town by the
Quebec Government in the
amendments to the
Charter granted to the
City of Montreal. Possession
giving them the sole control
of the Slaughter and Packing
Houses in the city of Montreal
and a radius of three miles
all around the city which
they are about to endeavor to
put in force.

Yours truly
Robert Bickerdike

P23/E2,45

No 1055

*Lette R. Richerdielle
 couvenant les abbatois
 Publics*

Rodriguez jaini 880

[Faint, mostly illegible handwritten text follows, appearing to be bleed-through from the reverse side of the page.]

P23/E2,45

A. KEROACK,
DEALER IN
LEATHER, HIDES AND OILS,
AND
AGENT BEAVER TANNERY,
ROXTON FALLS.

505 ST. PAUL STREET,

Montreal, 26 May 1881.

Monsieur

A. Lécuyer Sr.

Secrétaire Trésorier

de la Société

Monsieur. J'ai reçu votre lettre de la veille en date du 24 courant. et je vous en remercie. Mais comme j'ai trouvé un ingénieur qui se charge de faire disparaître toute la mauvaise odeur, adieu toute la fumée en la cuisinant. Le plan en a été suggéré par M. Moseley et cela a parfaitement réussi j'espère que le conseil sera assez bon de reconstruire l'ordre qu'il vous a donné. Avant besoin de travailler dans cette boutique que 15 jours ou trois semaines et ensuite vous bâtirez votre le terrain des abattoirs et ayez la bonté de référer au chef de Police M. Demont qui vous dira que j'ai fait les démarches chez les mentionnés, et qu'ils peuvent être certains que toutes les opérations se feront dans la boutique à l'endemain de Pâques je demeure M. Lécuyer
A. Lécuyer Sr.
A. Keroack

N^o 1378.
A. Kervack, &
semandant
un census des propriétés
de la paroisse (le 1^{er} mai 1881) -
26 mai 1881
ADH
Recu ce 28/5/81.
ADH

P23/E2,45

P23/E2,45

A. KEROACK,
DEALER IN
LEATHER, HIDES AND OILS,
AND
AGENT BEAVER TANNERY,
ROXTON FALLS.

508 ST. PAUL STREET,

Montreal, 20 Août 1880.

M. Messieurs.

J. Desrosiers

Secrétaire de La Municipalité
de St-Henri des Saumoyers.

Messieurs. J'ai l'intention d'établir
une manufacture pour la fonte du suif dans
la bâtisse ci devant occupé par M. Martin
dans la rue St-Henri. Je desirais avant de
commencer à monter les machineries etc.
à avoir l'autorisation du Conseil. Votre
réponse obligerait.

Votre Digne Serv.

A. Keroack

P23/E2,45

by the Company must be
taken from the supply
of these gentlemen
The Board would also
draw your attention
to the bad condition
of the streets leading
to the Company's premises
as the rainy season
is fast approaching
and we expect con-
siderable trouble both
for ingress and egress.
Your early reply would
be much obliged

Your obedient servant.

Samuel Paul
Secretary

Dominion Abattoir Stock Yards Co
Limited

141 St James St
Montreal

24 Aug 1881

To the Mayor
and Aldermen of the Town of Montreal.

Gentlemen

As doubts have
arisen with reference
to the privileges conveyed
by your Body to Messrs
Berger & Beique in their
water privileges, the
Board has directed me
to enquire from you
as to whether we have
the right to use the
Water from the Canal
as Messrs Berger & Beique
pretend to say that
all the Water required

P23/E2,45

Commun Abattoir & Lysol
Limited

1911 St James St

24 Aug 81

A Desere Esq

Sec. Treas

Town of St Henri

Dear Sir

I beg to enclose a
letter for the consideration
of Mayor & Aldermen of
your town. and will
thank you for a
report of their decision
at your earliest con-
venience

Yours Sincerely

Wm. H. H. H.

Commis. to Land Dept.

P23/E2,45

N^o - 1481

Lettre de la "Dommiaus"
abbatiale & de l'abbé
Coy^{te} emanant de
l'axe de l'eau en vertu
du Règlement N^o 20

du 29th Août 1881
A. J. P.

Dépense au Comité
des Chemins etc
Sep. 1881 - A. J. P.
see p.

P23/E2,45

Beïque & M^{rs} Goun,
Avocats & C^o.

FREDERIC L. BEIQUE, C.R. ARCH. M^{rs} GOUN JR.

19, Place d'Armes.

Montréal, 24 Septembre 1881

Alexandre Desjardins, Sec^r
Secrétaire Trésorier de la ville de St-Henri
Cher Monsieur. -

Je vous donne avis que par actes de vente passés devant M^r W. M. de Harbo N. P. le 28 Mai dernier et dûment enregistrés, les lots n^{os} à sept inclusivement subdivision du numéro dix-neuf cent treize aux plan et livre de renvois officiels de la paroisse de Montréal ont été vendus à la compagnie dite "The Merchants Manufacturing Company".

Je vous donne aussi avis que par actes passés devant M^r J. W. Phillips N. P. le 5 Août 1881 les lots n^{os} onze à dix-neuf inclusivement et trente six à cinquante deux inclusivement et cinquante six et cinquante sept subdivision du dit numéro dix-neuf cent treize et les lots cinq à huit inclusivement subdivision du numéro trois mille quatre cent douze aux même plan et livre de renvois, ont été vendus à la compagnie dite "The Dominion Hat & Stock Yard Company" et que ces actes ont été dûment enregistrés.

J'espère que vous souvrez bien notes ces changements de propriété, afin que les lots mentionnés soient cotés exactement sur qui de droit.

Bien à vous
F. Beïque

N^o 1503
F. L. Béique. Et
Montreal 24 Sep. 1881.

Illustration des propriétés
de sub. 1 @ 7 mil. du N^o 1943
à Marchant M^{re} Coq. et sub.
16 @ 19 mil et 36 @ 52 mil et
56 @ 57 mil. de la sub. N^o 1943
1943 et sub. 5 @ 8 dupl. 3412
Baudin & Damiens abattain
Lettre yd. Coq. -

P23/E2,45

P23/E2,45

J. H. MOONEY, PRESIDENT.
P. VERSAILLES, VICE-PRESIDENT.

—OFFICE OF—

R. NICHOLSON, TREASURER.
J. BEAMISH SAUL, SECRETARY.

The Dominion Abattoir and Stock Yards Co.
LIMITED.

194 ST. JAMES STREET,

Communications to be addressed
to the Secretary.

Montreal, *9th Feb* 1887

*A Deseré Esq
St Henri.*

Dear Sir
Would you kindly let me have a copy of the resolution of your Council under date of 17th February 1881. with reference to the privileges granted to Mr Fickenside in re Abattoirs, and also the resolution of the Council approving of the Site re of the Abattoir passed the first week in November 1881.

I am Dear Sir
Yours truly,
J Beamish Saul
Secy.

N^o 1636.

J. Beauvais Saul

Druvion Abattoir

pour Copies de résolutions
relatives à l'établissement
d'iceux

P23/E2,45

P23/E2,45

J. H. MOONEY, PRESIDENT.
P. VERSAILLES, VICE-PRESIDENT.

OFFICE OF

R. NICHOLSON, TREASURER.
J. BEAMISH SAUL, SECRETARY.

The Dominion Abattoir and Stock Yards Co.
LIMITED.

194 ST. JAMES STREET,

Communications to be addressed
to the Secretary.

Montreal, 13 Feb 1887

A Deseire Espre
Sec^r Treasurer
St Henri

Dear Sir
I am in receipt of your esteemed
favor of 11th instent with enclosures
in re Abattoirs.

Please accept my thanks for
your promptness and attention
in this matter.

I am Dear Sir
Yours truly
J Beamish Saul
Secy.

N^o 1637.

Messieurs Saul
Dumais abattai &
accusant réception
de résolutions & trans-
mission le 1^{er} Juin 1882
A. S. G.

P23/E2,45

À Son Honneur le Maire
 et à
 M. M. Les Conseillers Municipaux
 de la Ville de St Henri

L'humble requête
 Des soussignés propriétaires de la ville de St Henri

Expose respectueusement:

Qu'il serait de l'intérêt général pour toute la ville
 de St Henri que la rue St Joseph fut continuée
 jusqu'aux limites de la dite ville.

Que dans cette partie de la ville de St Henri qui
 serait traversée par la continuation de la
 dite rue St Joseph se trouvent déjà des
 maisons manufacturières qui demandent
 et ont besoin de la dite rue pour y

Qu'en plus la prolongation de la dite rue
 contribuerait à développer et à faire bâtir toute
 la partie sud et sud-est de la ville de St Henri
 pendant qu'elle servirait en même temps
 à faire progresser toute la ville en général.

Que le commerce en général et les besoins
 des citoyens de la ville de St Henri exigent la
 continuation de la rue demandée.

Que déjà un certain nombre de maisons sont
 bâties sur le niveau de la continuation de la
 dite rue St Joseph, en la ville de St Henri
 et se trouvent isolés et sans aucune rue
 pour communiquer aux places publiques,
 bien que cependant le terrain pour la
 continuation de la rue St Joseph ait été
 laissé par le propriétaire qui a subdivisé
 et vendu le terrain sur lequel se trouvent
 ces maisons en question.

C'est pourquoi vos requérants vous
 demandent de faire continuer la rue St Joseph
 depuis l'endroit où elle finit actuellement
 jusqu'aux limites de la ville de St Henri et ce
 aux dépens de la dite ville.

P23/E2,45

Et vos requérants confiants de l'opportunité et l'utilité
du projet dont ils demandent l'exécution espèrent
que vous leur accorderez leur demande et pour
ce ils ne cesseront de prier

Ville St Henri 30 Sept 1881

Hobert Prokudite

John A Moore

Walter Armstrong

Frs. X. St Denis

Joseph St Denis

E. Hurlbut MD

Wm Brodie

W. P. Sarnichon

Tom Morgan

Le H. Koukoune

J. A. Bière pour Madame Bière

MM. C. J. J. J.

J. B. Sagnon

Lion Ledue

Jean Baptiste Pugas Labiche

Joseph Sagnon

Nobert Cartier

Palen Garon

Francis Godin
James Parson
William Puffe
Mutual Life Ins Co
H. Macaulay
A. Major

Rowland
for M^{rs} County

Wm Mc Kerr
E. Prud'homme
Belmont Charles
F. Rheaume
Wm Coland
W. Donaldson

A. Laflamme
Onestine Bourde
George Paquette
G. H. H. H.
Maxime Hurlbut
Maxime Munnier de Lagasse
Pierre Rochon
A. H. Bell
Napoleon Gaillet
M. H. Brissette
Olivier Brabant
P. P. Dussault
J. B. Laflamme
E. Frank Moseley
H. H. H.

M. Lafone
M. H. H.

Pierre de Conditte
A. H. Goyette
A. H. H.
A. H. H. Sec. Tris. Soc. de C. S. C.

P23/E2,45

Mr. Thon. Sauriol
M. H. & J. J. J. J.
Louis Dugas dit Labriche
Cecill Sauriol
L. R. Lenon
George Urban & Desjardins
George L. D. Pallard. pere.
Pierre Deriche
et Elvir
Stanislas & Lueneville
Louis Cantin
George Rolland fils
J. Landreville
Vanniel Gagnier
Eustache & Duff
George Picard
Pierre Rodrigue
B. Duval
Pierre Travel
U. Legault
J. H. Guidel
Antoine Gauthier
Y. Harnois
Christine Morin
Narcisse & Bessonette
Joseph M. Gagnier
Martial Luchez
George Cote
H. Lacroix
Alphonse Chartrand.
Dame veuve Saraphin & Lemay
Jean Baptiste Demers fils
Napoleon Larivie
H. Demers
Jean batiste Geger
du ter harnois
Victor & Braault
John Durand
Prosper & Mahou
Surrel & Ouellet

François + Garsault
Antoine Lamare
Sind. Ad.
Charles + Grégoire
Joseph - Cantin

Agg. Beuvit
Louis Desmitat

N^o 1652.

Requête de Robert Duchesne
concernant l'annexion
de la continuation de la rue
St-Joseph aux limites Ouest
de la ville de St-Henri.

Proc. le 3 Mars 1882

A. D.
Sec. des

Déposé à un Comité général de tout
le conseil qui se réunira, le 6
Mars 1882 faire rapport
A. D.
Sec. des

P23/E2,45

P23/E2,45

J. H. MOONEY, PRESIDENT.
P. VERSAILLES, VICE-PRESIDENT.

OFFICE OF

R. NICHOLSON, TREASURER.
J. BEAMISH SAUL, SECRETARY.

The Dominion Abattoir and Stock Yards Co.
LIMITED.

194 ST. JAMES STREET,

Communications to be addressed
to the Secretary.

Montreal, 7. March 1889

To The Mayor & Councilors
Town of St. Henri

Gentlemen

Last August I took the liberty
of calling your attention to the
condition of the Streets leading
to the Abattoirs.

I am again instructed by my Board
to call your attention to the subject
and to ask your early consideration
of this very important matter as at
present we are almost shut off
from our Works and there is
really no thoroughfare which
we can point out to the public
as suitable for traffic.

We crave your early and careful
consideration of this important
subject.

I am Gentlemen
Your obedt servant

J. Beamish Saul
Secretary.

P23/E2,45

J. H. MOONEY, PRESIDENT.
P. VERSAILLES, VICE-PRESIDENT.

OFFICE OF

R. NICHOLSON, TREASURER.
J. BEAMISH SAUL, SECRETARY.

The Dominion Abattoir and Stock Yards Co.
LIMITED.

194 ST. JAMES STREET,

Communications to be addressed
to the Secretary.

Montreal, 7 March 1882

A Desire Corp
Sec Treas
St Hens

Dear Sir

I beg to enclose a letter for
the consideration of your Council
and will thank you to place it
before them at your earliest
convenience

I am Dear Sir

Yours truly

Beamish Saul
Secy.

N^o 1654.

He Commis abbatial
stock yards case
ouverture d'une Rue
menant au dit abbatial

7 Mars 1852

1852

Reféré au Comité des Chemins
A. D. G.
des Pres

P23/E2,45

P23/E2,45

Montréal le 11 Août 1882
Monsieur Le Maire
et Conseiller de la ville
St Henri
Messieurs

Ces quelques lignes
sont pour vous offrir comme je vous l'ai
déjà fait offrir le terrain nécessaire
pour faire la rue pour aller à l'abbaye
d'une largeur de 30 @ 36 pieds de large
pour une rue que vous accepterez et vous
liez la prendre dans le milieu du ter-
rain de plus que vous me donniez une
indemnité pour la maison qui il faut
faire disparaître il y a des logements
de louer ainsi que le terrain vous en
ferez votre affaire vous ferez la rue à
vos frais ainsi que la clôture des
deux côtés de la rue le tout humble-
ment soumis si vous acceptez
ces offres je suis peiné de ne pou-
voir assister au conseil ce soir mais
que je pourrai y aller il sera trop tard

Votre dévoué
J. B. Guilmette
J. B. G.

N^o 1690

Lettre de Dame J. J.
Cécilienne. Appant le
terrain pour une rue à
l'abbatoir

Provis. le 11 août 1882

Sec. - Rey

P23/E2,45

P23/E2,45

L'Union des Abattoirs de Montreal,

201 ST. JAMES STREET.

WORKS:
ST. HENRI & HOCHELAGA.

Montreal, 21 Sept 1885.

To the Mayor and Council
St. Henri.

Gentlemen, On behalf of this Company I beg to say that the business of the Abattoirs and near Cote-Martin's urgently requires that a road should be opened from St. Henri Street to the grounds on the north side. It is only reasonable that an important and growing business should be provided with sufficient approaches, and that the Citizens of the town doing business at the Market and Abattoir should have a convenient roadway, and I am requested to ask that the Corporation adopt means whereby an approach may be speedily provided. I am also requested to draw.

P23/E2,45

L U I I I
2
L'Union des Abattoirs de Montreal,

201 ST. JAMES STREET.

WORKS:
ST. HENRI & HOCHELAGA.

Montreal,

188

Your attention to St Ambrose St
and to ask that it be put in a
state of repair, as in its present
condition it will be unsafe
and quite impassible for
vehicles during the fall unless
it is immediately repaired.
and a few lamps provided.

I have the honor to be
Gentlemen

Your obedt Servt

J. Beauchamp Paul Secy.

N^o 2691.

L'Union des abattoirs
de Montréal, le
21 Sep. 1885.

Re -
ouverture d'un chemin
de la Pres^{te} Thérèse
aux terrains des dits
abattoirs, H^{ôtel}
de la Pres^{te} au-
trouise &c

A. D. P.
Sec. Tres

P23/E2,45

P23/E2,45

The Dominion Abattoir & Stock Yards Co.
LIMITED.

194 ST. JAMES STREET,

Montreal, 15 August 1882

To the Mayor
& Councillors of St. Mary.

Gentlemen,
Our attention
has been repeatedly called to
the very bad condition of the
street leading to our works
but we have always delayed
bringing the matter before
you body hoping that it
would have been attended to
before this. After a heavy rain
the mud becomes so
deep that a loaded cart can only

P23/E2,45

with much difficulty) pull through. Several accidents have happened; a few days since a cart loaded with meat was upset and the result was a broken cart and a serious loss on the meat.

We might say in passing that several butchers have threatened to have their work done at the "East End" unless this street was made fit for travel. Hoping that you may give this matter your immediate attention, I am,

I am,

Yours very truly
Robt. Dickson
Manager

P23/E2,45

N^o 1792

The Dominion Abattoir
St. George's Bay

Entrepreneur de la Rue com.
divisant à l'Abattoir

15 Août 1882

Sec. Res

with much difficulty will
through. Several accidents
have happened; a few days
since a cart loaded with

P23/E2,45

Memorandum

From

THE
Dominion Abattoir & Stock Yards Co.
(LIMITED)
WORKS, ST. HENRI.

Montreal, 19 April 1884
To *J. Desjardins Esq.*
See Des St. Henri.

Dear Sir, Kindly permit your governing
body take communication of
the enclosed at the earliest moment &
our obliging thanks
J. Desjardins Esq.

P23/E2,45

The Dominion Abattoir and Stock Yards Company,
(LIMITED)
MANUFACTURERS OF
ANIMAL FERTILIZERS, TALLOW, &c.
WORKS, ST. HENRI.

F. R. LINGHAM, President.
Geo. H. POPE, Gen'l Manager.
J. BRAMISH SAUL, Secretary.

Montreal, 14 April 1884

His Worship the Mayor
and Council St. Henri.

Gentlemen Permit me to draw the attention
of your honorable body to the
perfectly impassable condition of the
approaches to the Abattoirs. The trade
must be accommodated, I am troubled
with complaints on all sides, and
should any claims be presented on
account of damage or accidents the
Company will look to the Municipality
for satisfaction. Apart from the
public policy of encouraging trade
in the town by having good roads
your engagements with the Company
necessitates and calls for immediate

P23/E2,45

The Dominion Abattoir and Stock Yards Company,
(LIMITED)
MANUFACTURERS OF
ANIMAL FERTILIZERS, TALLOW, &C.
WORKS, ST. HENRI.

F. R. LINGHAM, President.
GEO. H. POPE, Gen'l Manager.
J. BEAMISH SAUL, Secretary.

Montreal,

188

actions in putting the approaches in
a fit passable and safe
condition

We are endeavoring to build up
a rate which will benefit the
Municipality, and I am confident
that the present wretched state of
things has only to be brought
before your Worship and Honorable
Councilors in order to have the
matter attended to without further
delay.

I am gentlemen

Your obedient servant

J. Beamish Saul Secy.

N^o 2326.

The Dominion Abattoirs
Coup de dépendant de Paris
arrangé et mis en état
pour être le ou les
Champs communiq^{ue}
abattoirs

19 aout 1884

sec. Rest.

[Faint, illegible handwritten notes and signatures, possibly including names like 'M. de la Rivière' and 'M. de la Rivière']

P23/E2,45

P23/E2,45

L'Union des Abattoirs de Montreal,

201 ST. JAMES STREET.

WORKS:
ST. HENRI & HOCHELAGA.

Montreal, 22 Aug 1885

A Desore & Co
St. Jean St. Henri

Dear Sir
At foot you will find the
Amount of property retained by the
City of Montreal, as recorded on
plan with deed of Sale. @ p 65
Northern part No. 1721. = 7.96 ⁶⁵/₁₀₀

- Subdivision Nos.
- 196, 197, 198, 199, 200,
 - 201, 202, 203, 204, 205,
 - 206, 207, 208, 209, 210,
 - 211, 212, 213, 214, 140,
 - 141, 142, 143, 144, 145,
 - 146, 147, 148, 150, 151,
 - 152, S.E. of 155, 156,
 - 157, 158, 159, of official No 1705

= 2.03 ³²/₁₀₀

Total 10.00 ⁹⁷/₁₀₀ F.N.

Yours truly
Maurice Paul Desore

P23/E2,45

N^o 2574.

Quin des Abatteaux
Montreal. 22^{de} 1895

- Re -

Parti d'un pacte (10
de la paroisse
de St. Ann. de St. Albans
de la paroisse de St. Louis
de la paroisse de St. Jean

sec. 10

[Faint handwritten notes and signatures]

[Vertical handwritten notes and signatures]

[Vertical handwritten notes and signatures]

[Small handwritten note]